

Papiers de recherche

Auteurs

Papa Demba Fall
Pierre Kamdem
Emanuela Gamberoni

Coordination

Serge Rabier (AFD)

Regard actuel
sur les mobilités
féminines
transfrontalières
ouest-africaines.
Quand les désirs
d'émancipation
transcendent
les séculaires
pesanteurs
sociales

Introduction	5
1. Etat de l'art des mobilités transfrontalières des femmes en Afrique de l'Ouest	7
1.1. Socle narratif des mobilités féminines ouest-africaines porté par les questions économiques	7
1.2. Prise en compte croissante des aspects sociologiques et psychologiques dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines	11
1.3. La dimension politique et l'approche systémique dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines	177
1.4. Des sources statistiques variées au service de la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines	20
2. La dimension quantitative de l'immigration féminine en Afrique de l'Ouest	25
2.1. Le profil sociodémographique des immigrées enquêtées	27
2.2. Les fondements de l'immigration féminine	35
3. Etre femme et immigrée en Afrique de l'Ouest : les défis de l'expatriation au féminin	46
3.1. Les déterminants des migrations féminines en Afrique occidentale francophone	46
3.2. Deux grandes formes de migration transfrontalière féminine	47
3.3. Le projet migratoire à l'épreuve du terrain	48
4. Conclusions	60
Bibliographie	61
Liste des sigles et abréviations	70

Agence française de développement

Papiers de recherche

Les *Papiers de Recherche de l'AFD* ont pour but de diffuser rapidement les résultats de travaux en cours. Ils s'adressent principalement aux chercheurs, aux étudiants et au monde académique. Ils couvrent l'ensemble des sujets de travail de l'AFD : analyse économique, théorie économique, analyse des politiques publiques, sciences de l'ingénieur, sociologie, géographie et anthropologie. Une publication dans les *Papiers de Recherche de l'AFD* n'en exclut aucune autre.

Les opinions exprimées dans ce papier sont celles de son (ses) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AFD. Ce document est publié sous l'entière responsabilité de son (ses) auteur(s) ou des institutions partenaires.

Research Papers

AFD Research Papers are intended to rapidly disseminate findings of ongoing work and mainly target researchers, students and the wider academic community. They cover the full range of AFD work, including: economic analysis, economic theory, policy analysis, engineering sciences, sociology, geography and anthropology. *AFD Research Papers* and other publications are not mutually exclusive.

The opinions expressed in this paper are those of the author(s) and do not necessarily reflect the position of AFD. It is therefore published under the sole responsibility of its author(s) or its partner institutions.

Regard actuel sur les mobilités féminines transfrontalières ouest-africaines

Quand les désirs d'émancipation transcendent les séculaires pesanteurs sociales

AUTEURS

Papa Demba Fall

Université Cheikh Anta Diop (Dakar)

Pierre Kamdem

Université de Poitiers

Emanuela Gamberoni

Université de Vérone

COORDINATION

Serge Rabier (AFD)

RESPONSABLES

EQUIPES PAYS

Bonayi Hubert Dabire

Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

Ernest Messina Mvogo

Université Douala (Cameroun)

Yao Sylvère Konan

Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

Bano Adhel Diallo

Professeur des Universités (Guinée)

Brema Ely Dicko

Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali)

Cheikh Saad Bou Camara

Président de l'Université de Nouakchott *Al Aasriya* (Mauritanie)

Harouna Mounkaila

Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Bourkou Hamit Kessely

ENS de N'Djamena (Tchad)

Résumé

Parmi les multiples conditions de réalisation des Objectifs du développement durable, la connaissance des déterminants démographiques prise dans une perspective genrée est essentielle. Cependant, le champ des mobilités africaines en général, et ouest-africaines en particulier, reste encore faiblement exploré. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les mobilités féminines pourtant aux caractéristiques à la fois culturelles et socio-économiques spécifiques au regard des inégalités femmes-hommes et des situations de vulnérabilités qui en découlent en matière de travail et de violences en particulier. Dans ce papier, nous nous appuyons sur des enquêtes conduites par des universitaires dans neuf pays – Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Sénégal, pour rendre compte de la visibilité toujours plus grande des femmes dans la circulation migratoire et son orientation vers la sous-région, malgré les lieux communs relatifs à la masculinisation à tropisme extracontinental des flux migratoires africains.

Issue des enquêtes menées sur le terrain, la base de données constituée révèle l'importance statistique du fait migratoire transfrontalier féminin et sa vocation catalytique d'émancipation, conduisant par conséquent à la nécessité de promouvoir les conditions de la libre circulation en tant que puissant levier d'une politique migratoire favorable à leur autonomisation. Tout en appelant à une prise en compte davantage proactive de la dimension genrée des mobilités sous-régionales dans les différentes politiques publiques

nationales, notre papier met l'accent sur les préalables que constituent la nécessaire production collaborative des données scientifiques entre divers partenaires de recherche pour la mobilisation des savoirs nécessaires à la prise de décision pour des politiques publiques efficaces. Dans le même temps, il recommande la consolidation et l'intensification de la coopération sous régionale sur les questions migratoires, et plus particulièrement en ce qui concerne la migration féminine encore sous influence de pesanteurs multiformes.

Mots-clés

Femmes, Afrique de l'Ouest francophone, mobilités, migrations internationales, vulnérabilité, pesanteurs sociales, affirmation, émancipation, autonomisation, politiques publiques

Remerciements

Nos remerciements vont aux collègues des neuf équipes pays ayant contribué au projet de recherche et à toutes les personnes qui ont participé aux enquêtes de terrain.

Classification JEL

F54, J11, J12, J15, J16, J18, J24, J46, J61

Version originale

Français

Acceptée

Avril 2022

Abstract

Among the many conditions for achieving the Sustainable Development Goals, it is essential to have a gender perspective to deepen knowledge of demographic determinants. However, African mobility in general, in West Africa more specifically, remains poorly explored, more particularly with regard to female mobility, which has specific cultural and socio-economic characteristics, namely gender inequalities, situations of vulnerability and exposure to all forms of violence in the work place in particular. This paper, based on nine surveys conducted by academics in Burkina Faso, Cameroon, Côte d'Ivoire, Guinea, Mali, Mauritania, Niger, Chad and Senegal, explores the ever-increasing visibility of women in the migratory circulation and its rooted-reality in the sub-region, despite the commonplaces of the intercontinental tropism relating to the masculinization of African migratory flows. The statistical database resulting from both qualitative and quantitative surveys reveals the importance of female cross-border migration and its catalytic vocation for emancipation, thus concluding that it is necessary to promote the conditions of free movement as a powerful lever for migration policies favorable to women's empowerment. While calling for

a more proactive consideration of the gender dimension of sub-regional mobility in the various national public policies, our paper emphasizes the prerequisites of the necessary collaborative production of scientific data between various research partners to the mobilization of the knowledge necessary for decision-making for effective public policies. Finally, the paper recommends as well the consolidation and intensification of sub-regional cooperation on migration issues, and more particularly with regard to female migration still under the influence of multifaceted constraints.

Keywords

Women, French-speaking West Africa, mobility, international migration, vulnerability, social constraints, affirmation, emancipation, empowerment public policies.

Acknowledgements

Our thanks go to the colleagues of the nine country teams who contributed to the research project and to all the people who took part in the field surveys.

JEL Classification

F54, J11, J12, J15, J16, J18, J24, J46, J61

Original version

French

Accepted

April 2022

Introduction

Les migrations internationales ont, de nos jours, acquis une centralité et une complexité qui font qu'elles se sont imposées sur la scène mondiale comme un élément important du dialogue sur le développement durable¹. Ceci découle en grande partie de la multiplicité des facteurs qu'elles convoquent, des inter-relations qu'elles soulèvent et des effets qu'elles produisent sur l'espace (OIM, 2015 ; PNUD, 2009). On comprend alors pourquoi le thème de la migration - formidable outil d'analyse et d'observation des transformations des sociétés d'accueil et de départ - ait attiré l'attention de plusieurs protagonistes.

Parent pauvre de la mondialisation, la circulation des personnes n'en continue pas moins de susciter un engouement particulier dans les pays du Sud où l'exode de longue distance est perçu comme une alternative à la survie des familles durement éprouvées par la dégradation des conditions de vie. En effet, « partir² » fait désormais partie du discours des populations africaines en proie au doute et à une profonde crise d'affirmation. Autant la réflexion sur le sujet a pris de l'importance au fil du temps, autant elle reste déséquilibrée en faveur des hommes.

Dans la mesure où l'émigration est de plus en plus inscrite dans le bagage mental des populations africaines comme une stratégie appropriée d'accès aux ressources et/ou de sortie de la crise, il est particulièrement important d'accompagner les migrants en général notamment les femmes qui constituent une composante particulièrement vulnérable du processus dans la réalisation de leurs projets migratoires. Dès lors que les femmes forment près de la moitié de la population des pays étudiés, il est important, à la faveur de l'immigration qui constitue un thème sous documenté des mobilités humaines en général et des mobilités féminines en particulier, de corriger cet état de fait.

C'est dans la perspective de contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable que le projet Mobilités des Femmes en Afrique de l'Ouest (MFAO) ambitionne de rendre intelligibles les dynamiques des mobilités féminines encore mal connues dans cette région, plus particulièrement en ce qui concerne les déterminants démographiques. L'étude s'est fondée sur le paradoxe émergeant entre l'affirmation de plus en plus croissante de la place des femmes dans les processus de mobilités ouest-africaines³, et leur très faible

¹ La Journée internationale des Migrants est célébrée le 18 décembre. C'est l'occasion, dans le monde entier, de réaffirmer et de promouvoir les droits des migrants. La date a été choisie en 2009 par l'ONU pour attirer l'attention sur une convention adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans le cadre de la protection des migrants et des membres de leurs familles en 1990. Celle-ci reste inappliquée faute de ratifications suffisantes par les États.

² « Partira » est le titre d'une chanson de Pape Diouf qui, à la suite des ténors de la musique sénégalaise, n'a pas manqué d'ajouter à son répertoire le thème de la migration. En réalité, le génnema dekk bi (aidez-moi à quitter le pays) des Sénégalais est le pendant de la « montée » chez les Maliens. À l'exception notable de la Côte d'Ivoire, toute la jeunesse ouest-

africaine semble avoir fait siens les rites de passage structurés autour du mythe du voyage des Soninkés (Dupraz, 1995) ou des Wodaabé (Boesen, 2006).

³ Mobilité est un terme générique qui renvoie aux différentes formes de déplacements ou mouvements humains qu'ils soient internes ou internationaux. Les auteurs de ces différentes formes de migration peuvent également être désignés sous le terme de migrants. L'immigration qui fait l'objet de la présente recherche est la forme de mobilité étudiée concernant les personnes qui ont quitté leur pays de naissance pour s'installer dans un autre pays en conservant leur nationalité de naissance. La catégorie d'immigrés qui nous intéresse ici est la femme.

prise en compte, voire leur quasi-invisibilité dans le domaine de la recherche scientifique débouchant sur une quasi-absence de productions de connaissances spécifiquement dédiées.

Le projet s'est bâti autour du renforcement de la collaboration avec des partenaires de recherche pour la mobilisation des savoirs nécessaires à la prise de décision pour des politiques publiques efficaces, soutenues par l'Agence française de développement dans le cadre du renforcement du lien social dans son lieu d'intervention.

Pour saisir les enjeux de la question et cerner des pistes pertinentes d'action, la mise en connexion des partenaires académiques de 9 pays de l'Afrique de l'Ouest francophone a été un choix fort. Il convient de noter que d'importants changements sont survenus, au cours des dernières années, au sujet du statut migratoire des pays enquêtés. L'opposition traditionnelle des pays de l'intérieur aux pays côtiers naguère considérés respectivement comme des pays d'émigration et des pays d'accueil s'est progressivement modifiée au fil des années. Outre la persistance de caractère majeur des départs dans certains pays tels que la Guinée et le Burkina Faso, des pays jadis considérés comme pays d'immigration enregistrent de plus en plus de départs vers l'étranger à l'image de la Côte d'Ivoire, du Cameroun ou du Sénégal, tandis que le Mali, la Mauritanie le Niger ou le Tchad sont plutôt devenus des pays de transit vers d'autres horizons notamment le Maghreb, l'Europe, ou l'Asie. Ceci traduit les dynamiques migratoires en cours dans notre zone d'étude.

Deux grandes questions méritent, de ce point de vue, d'être examinées à la loupe : Quels sont les ressorts de l'immigration féminine en Afrique de l'Ouest ? Comment encadrer le processus migratoire féminin dans l'optique d'une autonomisation des femmes ouest-africaines ?

Dans l'optique d'une appréciation correcte des enjeux de l'immigration féminine en Afrique de l'Ouest, la présente réflexion est organisée autour de trois axes.

La première partie du texte est consacrée à la revue de littérature qui dresse l'état des connaissances sur les migrations africaines notamment les mobilités féminines en Afrique occidentale. Elle conclut que la participation des femmes au mouvement migratoire en l'occurrence à l'immigration est faiblement documentée bien que le phénomène soit de plus en plus visible.

La seconde partie du texte vise à donner une idée de l'importance statistique de l'émigration féminine à partir d'enquêtes qualitatives menées dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest. Celles-ci ambitionnent de pallier l'absence criante de données statistiques genrées sur le fait migratoire et de saisir le profil sociodémographique des actrices à travers une question simple : qui sont les immigrées ouest-africaines ?

Dans la troisième et dernière partie du texte, nous nous appuyons sur le corpus élaboré à partir des enquêtes qualitatives menées auprès de 90 femmes pour renseigner certains des aspects du fait migratoire international notamment ses motivations ou aspirations, sa gestion dans le temps ainsi que des principaux obstacles qui se dressent devant les migrantes.

En plus d'insister sur les défis à relever pour mieux tirer parti de l'émigration qui est de plus en plus considérée comme un facteur de développement, la conclusion expose les principales questions à résoudre et formule des recommandations allant dans le sens d'une meilleure prise en charge politique et opérationnelle des mobilités féminines à l'échelle ouest-africaine.

1. Etat de l'art des mobilités transfrontalières des femmes en Afrique de l'Ouest

Une des étapes fondamentales à la bonne compréhension et au traitement d'une question de recherche, en l'occurrence du phénomène migratoire féminin à l'échelle de la sous-région ouest-africaine, est la restitution de l'état actuel des savoirs. Raison pour laquelle le travail s'est déployé de manière multi-scalaire en mobilisant successivement les productions à caractère global dans leurs tendances à la modélisation (1), des travaux continentaux davantage marqués par une perspective de recherche de construction de politique de cohésion sous continentale (2), et des travaux localisés dans la sous-région de l'étude au travers des approches pays issues des 9 monographies restituant la dimension micro du processus de mobilité féminine (3).

L'évolution progressive des savoirs sur les migrations est ici convoquée pour rendre compte de la complétude des bases scientifiques sur lesquelles ce rapport s'est bâti, en revisitant de manière dynamique les diverses phases de la construction théorique des savoirs sur la migration féminine. Ainsi, partant des théories économiques initialement dominantes, les travaux sur les migrations féminines se sont progressivement enrichis de théories sociologiques, politiques et systémiques afin de rendre plus intelligibles le phénomène migratoire.

Pour bien situer les travaux à conduire, il a fallu au préalable circonscrire le champ de connaissance global actuel sur les questions de mobilités en général, et plus spécifiquement les mobilités féminines. Pour ce faire, nous avons opté pour une radioscopie des mobilités féminines ouest-africaines à travers les divers maillons de théorisation des migrations et les divers travaux qui les fondent. Par conséquent, seront présentés les travaux permettant de saisir le socle narratif des mobilités féminines ouest-africaines sous le prisme économique, ensuite seront questionnés les aspects sociologiques et psychologiques à même de fonder le narratif des mobilités féminines ouest-africaines, puis seront abordées la dimension politique et l'approche systémique permettant la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines et enfin, nous restituerons les diverses sources mises à contribution dans la fabrique de la connaissance des mobilités féminines ouest-africaines.

1.1. Socle narratif des mobilités féminines ouest-africaines porté par les questions économiques

1.1.1. Les effets de la théorie néoclassique dans la compréhension des mobilités féminines ouest africaines

Le narratif sur les migrations féminines s'appuie majoritairement sur un socle économique porté par la théorie néoclassique, percevant la migration internationale comme un mouvement international de travailleurs, avec pour finalité d'expliquer les migrations de travail. Il a originellement mis en avant des mobilités influencées par la recherche de gains économiques. De la déprise économique des territoires ruraux ayant originellement fondé les travaux de précurseurs (Ravenstein, 1889) fortement basés sur l'exode rural, les connaissances sur les mobilités féminines ont originellement pâti de l'insistance portée à la force de travail dit productif. D'où très tôt une omission des femmes dans la saisie des phénomènes de mobilités. Cette période mercantiliste ouvre sur la première phase de théorisation des mobilités humaines en général, plus particulièrement dans sa version de migrations internationales en période d'après-guerre.

Des travaux fondateurs à très forte charge économique démarrent alors par l'approche néoclassique (Lewis, 1954 ; Harris et Todaro, 1970) dont on retrouve une convocation dans le processus de compréhension des mobilités féminines en Afrique de l'Ouest. Cette approche se nourrit successivement du modèle de l'économie duale (Lewis, 1954 ; Fei et Ranis, 1961), développé sur la base du différentiel de salaire observé dans la mouvance des indépendances de l'ensemble des pays de notre zone d'étude. Ce modèle postule la mobilité humaine comme un processus de compensation des déséquilibres économiques au titre de facteur de convergence entre les pays de départ pauvres tels que le Burkina Faso, la Guinée ou encore le Mali et les pays d'accueil riches tels que la Côte d'Ivoire ou le Sénégal.

Peu mise en avant dans cette approche, la rationalité individuelle apparaît par la suite dans la prise en compte du « différentiel salarial espéré » (Todaro, 1969) sur la base de l'appréciation individuelle de la probabilité pour le migrant de trouver de l'emploi dans sa zone de destination. Des zones sont ainsi rendues attractives même si le différentiel salarial instantané ne le justifie pas, le calcul des perspectives de gains ultérieurs sous-tendant les dynamiques migratoires. Ce qui expliquerait le gonflement des périphéries urbaines des villes du Sud, plus spécifiquement dans les villes ouest-africaines telles que Dakar, Ouagadougou, Douala, Abidjan où les contacts et informations permettent de nourrir l'espoir d'un gain meilleur à venir (Tassembédo, 1995 ; Nsong Naba, 2015 ; Konan, 2012 ; Merabet, 2007 ; Konan, 2009 ; Konseiga, 2006 ; Konan et Kouakou, 2012 ; Zanou, 2001 ; Bocquier et Traoré, 2000 ; Seyni, 2019 ; Adepojou, 1995).

1.1.2. De l'effet du capital humain dans la compréhension des mobilités féminines ouest africaines

Contacts et informations forment les éléments centraux à la base de la théorie du capital humain (Sjaastad, 1962). Ils constituent des coûts supplémentaires que la migrante doit prendre en compte. Ce capital humain s'évalue en potentiel, entre autres, d'éducation, d'expériences diverses, de formation, de connaissance de la langue dont disposeraient les personnes concernées (Massey *et al.*, 1993). La décision de migrer est alors considérée comme une stratégie intégrale d'investissement individuel de la migrante, le différentiel de rendement du capital humain entre lieu de départ et lieu d'arrivée (Katz et Stark, 1987 ; Borjas *et alii*, 1992) agissant en puissant déterminant. Ce modèle qui charge la distance de coûts et risques proportionnellement élevés, semble plus actif dans notre zone d'étude où les migrations de proximité s'avèrent dominantes entre des couples-pays contigus tels que Burkina Faso/Côte d'Ivoire, Guinée/Sénégal, ou encore Mali/Côte d'Ivoire, tout en rendant modélisable autant les migrations permanentes que les migrations temporaires ou encore les migrations multiples. On comprend dès lors que les travaux en la matière traitant essentiellement de la quantification et du profil des immigrés en Côte d'Ivoire mettent l'accent sur la communauté burkinabé, qui est de loin la plus importante dans ce pays. Tout comme dans les autres pays de notre zone d'étude, ces études analysent les motivations, le niveau et les conditions d'intégration des immigrés en Côte d'Ivoire (Konan, 2012 ; Merabet, 2007 ; Konan, 2009 ; Konseiga, 2006 ; Konan et Kouakou, 2012). Elles traitent aussi du retour et de l'intégration de ces derniers dans les pays d'origine lors des épisodes de crises politico-militaires de la décennie 2000-2010 (Yaro *et al.*, 2006 ; Néya, 2016 ; Beauchemin, 2013).

La dimension économique est davantage enrichie par les caractéristiques spécifiques des lieux d'accueil en termes d'offre de biens et services divers (publics ou privés) entre autres (Graves, 1979, 1980, cité par Jayet, 1996), généralement concentrée dans les principales zones urbaines de notre terrain d'étude constituant bien souvent les capitales politiques ou économiques des pays concernés. C'est le cas de N'Djaména, Bamako, Nouakchott ou Niamey où l'on assiste à une migration féminine interne consécutive aux difficultés économiques des ménages ruraux frappés par des sécheresses

continuelles depuis quelques années (Maiga 2011). Selon Maga (2009), au Niger l'effectif des femmes en migration est le plus souvent légèrement supérieur à celui des hommes en raison de la migration d'accompagnement et du rôle du réseau social.

Bien souvent, le départ sans retour des hommes constitue un autre facteur social de la migration féminine. Certains ne reviennent pas tôt, et parfois même ne donnent aucune nouvelle (Seyni, 2019). Dès lors que les hommes migrent vers des destinations plus éloignées, les périodes d'absence sont de plus en plus longues et donnent lieu à des migrations plus souvent définitives. Au Niger, ces nouveaux comportements favorisent les migrations féminines d'accompagnement dans le but d'assurer la survie des couples (Bocquier et Traoré, 2000).

La gestion du ménage est donc délaissée aux femmes, ce qui devient une surcharge pour elles. En outre, la pratique de la polygamie parmi les migrants de sexe masculin pourrait également être un facteur supplémentaire d'explication. Ainsi, le fait de vivre avec la famille, de se reconnaître comme un élément du groupe familial, et aussi de demeurer avec son conjoint sont des valeurs susceptibles d'engendrer des migrations sociales.

1.1.3. De la nouvelle économie des migrations dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

Dans le prolongement de l'effet du différentiel de rémunération escompté associé au capital humain, la nouvelle économie de la migration renforce le caractère collectif de la décision de migrer. Elle l'attache davantage à la volonté de réduire les contraintes de liquidités des ménages ruraux confrontés à une inaccessibilité aux marchés du crédit et de l'assurance. La démultiplication des risques en lieu de départ expliquerait le recours à la migration comme source de diversification de la couverture du ménage face à ces risques (Stark, 1978 ; Stark et Levhari, 1982). Cette diversification est assurée par des envois d'argent depuis l'étranger pour financer la mise en place d'activités économiques en zone d'origine, l'acquisition de propriétés immobilières, le financement de la scolarité d'autres membres de la famille. Ces envois peuvent constituer une sorte d'assurance contre le chômage, le vieillissement, la détérioration des conditions de vie des parents restés au pays.

Avec la crise économique en Afrique de l'Ouest, on assiste à une redéfinition des rôles socioéconomiques, car là où les hommes ont perdu un emploi stable, c'est souvent l'activité féminine qui permet à la famille de faire face aux besoins essentiels (Locoh, 1995). En effet, depuis l'avènement et la perpétuation de la crise économique en Afrique subsaharienne qui a provoqué la chute des prix des produits agricoles, comme en attestent Fourn et Kombieni (2015), le milieu rural parvient de moins en moins à retenir les femmes. Elles, qui dans le temps s'occupaient de la survie du secteur agricole, ne trouvent plus assez d'opportunités dans les milieux ruraux pour réaliser leurs ambitions. Elles migrent vers la ville et se présentent sur le marché du travail très longtemps resté favorable aux seuls hommes, (Comoe, 2005). La migration des femmes devient ainsi une nouvelle forme de mobilité dont la première cause est la quête d'une activité rémunérée.

Émerge ainsi une dimension contractuelle de la migration mettant en parties la migrante et sa famille sur le modèle de la théorie du « choix de portefeuille » de Markowitz, ouvrant aussi sur l'approche théorique de la « privation relative ». Plus collective encore, cette approche de privation relative qui s'appuie sur la comparaison entre différents ménages dans la même communauté sur la base d'éventuels écarts socio-économiques entre familles, projette la migration comme une stratégie visant à améliorer la position dans son groupe de référence ou pour changer de groupe de référence. Au Niger par exemple, la constitution d'un trousseau de mariage est aussi au centre de la migration des jeunes filles (Bonnassieux et Gangneron, 2015 ; Oumarou, 2015).

Une approche supplémentaire, caractère structuraliste, de la question économique s'appuie aussi sur la théorie du double marché (Piore, 1979 ; Anthias, 1983 ; Zlotnik, 2003) insistant sur les effets d'une « inflation structurelle » en terme salarial, susceptible d'exposer la fragilité féminine en contexte de forte prévalence du secteur formel en Occident. Elle peine à convaincre en Afrique de l'Ouest où prédomine encore le secteur informel renforçant davantage la position féminine dans certains secteurs d'activité économique. Au Niger comme dans les autres pays de notre zone d'étude, une fois dans les milieux d'accueil, les migrantes pratiquent un certain nombre d'activités pour se réaliser. Elles évoluent généralement dans le secteur informel, car elles ont pour la plupart un faible ou aucun niveau d'instruction (Seyni, 2019). A Niamey, les jeunes migrantes togolaises, béninoises, et ghanéennes évoluent dans le secteur des services comme vendeuses, coiffeuses, couturières, domestiques, serveuses de restaurants et bars, voire des professionnelles du sexe sur certains sites miniers privés ou publics (Maga, 2011).

Pour Morokvasic (1984), avec la forte migration féminine actuelle, les femmes africaines représentent désormais une réserve certaine de main-d'œuvre pour l'industrie. Le secteur du travail domestique est lui aussi un grand employeur des femmes (Reysoo et Verschuur, 2004). Certaines migrantes placées chez des patronnes, apprennent la couture, la coiffure. D'autres partent afin de constituer un petit pécule et sont recrutées dans des microentreprises tenues par des femmes telles que les restaurants, dans des commerces ou dans des ménages comme domestiques (Bonnassieux et Gangneron, 2015).

Il y a généralement un passage d'activités et de services domestiques au « petit commerce » après plusieurs années d'installation en ville. Le reste des emplois féminins se retrouve parmi les activités de production et les emplois de tâches dans les bureaux telles que le nettoyage, le ménage et l'entretien des surfaces (Findley, 1995).

1.1.4. Les systèmes mondiaux dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

Toujours dans une approche structuraliste, les aspects sociohistoriques ont aussi été mis à contribution (Ambrosini, 2005) pour rendre compte du poids du temps dans le façonnement des mobilités en général et celles des femmes en particulier. Un bref historique de l'immigration en Côte d'Ivoire au cours de la période coloniale rend compte de cet état de fait. En effet, l'immigration des peuples ouest-africains en Côte d'Ivoire et singulièrement des Burkinabè (ex-Voltaïques), a débuté durant la période coloniale avec entre autres le recours au travail forcé. Avec l'abolition du travail forcé en 1944, les propriétaires des plantations en Côte d'Ivoire ont continué à faire appel à la main-d'œuvre burkinabè via le SIAMO (Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'œuvre) pour pallier le déficit de main-d'œuvre agricole. La cessation des activités du SIAMO n'arrêtera pas pour autant l'immigration des Burkinabè qui s'est renforcée après l'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960.

Dans le même ordre d'idée, l'analyse de la dimension historique des mouvements de population vers le Sénégal montre qu'ils sont fondés sur des réseaux consolidés (David, 1980 ; Diop, 1994 ; Diallo, 1974). L'appartenance à une même aire culturelle, la place de Dakar au sein de l'espace « aoéfien » durant la colonisation française, la culture de l'arachide, et l'industrialisation sont autant de facteurs qui ont façonné une attraction, par le Sénégal, de nombreux ressortissants de pays africains.

De la même façon, l'actuel territoire du Mali fut le théâtre de nombreux empires et royaumes qui ont occasionné de vastes mouvements de personnes (Gary-Tounkara, 2008). Ce phénomène multiséculaire dans le pays est surtout prégnant au sein du groupe ethnique soninké de la région de Kayes (Quiminal, 1991) qui en a fait un moyen de survie qui diversifie les ressources des familles restées

dans les terroirs. La même tendance a été observée dans d'autres régions du Mali notamment celles du Nord dont les flux se dirigent vers les pays du Maghreb.

Pris sous cet angle, les dynamiques migratoires féminines sont aussi placées sous l'influence d'importants facteurs sociohistoriques transcendant les décisions individuelles (Wallerstein, 1974 ; Castells, 1989). Le capitalisme global invoqué dans la théorie des systèmes mondiaux (Wallerstein, 1983), et la segmentation du marché du travail exposée dans la théorie du double marché du travail de Piore (1979) ont permis de questionner autrement le déploiement des flux concernés, en rendant le colonialisme et le néocolonialisme grandement responsables de la décomposition des sociétés pénétrées par leurs méthodes et pratiques. Ainsi, d'après la théorie des systèmes mondiaux, la migration est davantage susceptible de se produire entre les puissances coloniales d'hier et leurs anciennes colonies, ou tout du moins dans leurs zones d'influence. Ainsi, la France et l'espace francophone constituent les premières destinations des migrations ouest-africaines dont le courant féminin ne cesse de se renforcer (Kamdem, 2016, 2020 ; Ba, 2018), facilitées par leurs communs aspects culturels, linguistiques, administratifs et éducatifs, ainsi que par l'efficacité des moyens de transports et de communications qui les relient (Massey *et al.* 1993 ; Sassen-Koob, 1984).

Au Burkina Faso, la plupart des auteurs qui ont étudié les migrations burkinabè (Songré, 1972 ; Boutillier, 1975 ; Lahuec, 1979 ; Coulibaly, 1986, Cordell *et al.*, 1996) lient le phénomène à la pénétration coloniale et le situent au début des années 1890⁴. Le rôle premier a été de fournir aux pays voisins, et spécialement à la Côte d'Ivoire, une main-d'œuvre abondante et peu chère. Ce processus impulsé pendant la colonisation se perpétue de nos jours mais avec des motifs différents.

S'agissant de l'émigration internationale au Sénégal, les premiers départs à l'étranger reposent sur les statuts « d'auxiliaires » de l'administration française et de maisons de commerce dans les territoires sous domination française (Goerg, 1986).

Soldats démobilisés de la Première Guerre, marins et autres « aventuriers » ont posé les jalons de la présence durable des Sénégalais en France à partir de Marseille (Fall, 2018 ; Lessault & Flahaux, 2013). La reconstruction de la France d'après-guerre ouvre la voie à des vagues migratoires de main-d'œuvre qui connaîtront un premier ralentissement en 1974 suivi d'une quasi fermeture du territoire français.

1.2. Prise en compte croissante des aspects sociologiques et psychologiques dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

Les aspects sociologiques et psychologiques du narratif des migrations féminines en Afrique de l'Ouest s'appuient sur des travaux fondateurs postulant les principes de répulsion/attraction, le façonnement des réseaux migratoires, le transnationalisme, les institutions et les aspects psychologiques complémentaires. Ces aspects sociologiques et psychologiques mettent la famille au cœur des processus migratoires en tant que principale composante du projet migratoire (Zlotnik, 2003).

⁴ Certains auteurs (historiens comme démographes) situent les premières vagues migratoires en 1896, début de l'occupation française où *"Les Mossi fuyaient leur village face à l'invasion française"* (Coulibaly, 1986 :74).

1.2.1. De la dualité répulsion/attraction dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

La dualité répulsion/attraction (Lee, 1966) met en avant les caractéristiques spécifiques des lieux agissant attractivement de manière différenciée sur la base de l'âge, du niveau d'instruction et de motivation des migrantes. La répulsion quant à elle s'appuie bien souvent sur des facteurs culturels et biophysiques tels que la langue, le modèle socioculturel et confessionnel ou encore le climat pour opérer négativement dans le choix de destination des migrantes. Ainsi, par exemple, faisant partie des pays les moins développés économiquement de la sous-région⁵, le Burkina Faso n'était pas attractif pour les migrants, mais les choses commencent à changer (Tassembédo, 1995 ; Song Naba, 2015 ; Dabiré *et al.*, 2021).

En ce qui concerne le Sénégal, pays musulman à plus de 90 % où la liberté de culte est certes inscrite comme un droit constitutionnel, les minorités non-musulmanes se heurtent çà et là à des obstacles dans leur pratique religieuse. En réalité, le niveau d'intégration ou d'acceptation de l'« Autre » est fonction de plusieurs facteurs au premier rang desquels il faut non seulement relever la religion, mais aussi la couleur de la peau et la maîtrise d'une langue locale (Cruise O'Brien, 2002). Quant aux migrants de confession chrétienne, ils bénéficient de la compréhension de leurs coreligionnaires et du soutien de l'Église. À travers les écoles privées confessionnelles qui accueillent la majorité de leurs enfants, ils trouvent un important vecteur de communication et de consolidation de leurs réseaux de relations.

L'ouverture que procure la communauté économique régionale constitue aussi un facteur d'attraction sous régionale. Comme le stipulent les accords sur la liberté de circulation adoptés par la CEDEAO, « les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrer, de résider et de s'établir sur le territoire des Etats membres ⁶ ». Bien que la grande majorité des immigrants bénéficient de ladite disposition, bon nombre de ressortissants de la CEDEAO sont en situation irrégulière puisqu'ils ne disposent pas du permis de résidence obligatoire valant carte de séjour s'ils dépassent les 90 jours autorisés.

Quant aux immigrants originaires d'autres régions d'Afrique et du monde, ils doivent solliciter un permis de séjour auprès du Ministère de l'Intérieur pour ne pas s'exposer aux fréquents contrôles des forces de l'ordre. Si les immigrants d'Afrique centrale se soucient peu d'une telle situation, les étrangers en poste dans l'administration ou dans les entreprises internationales sont toujours prompts à régulariser leur séjour. On notera qu'en plus des droits reconnus aux femmes par la Constitution sénégalaise, les instruments internationaux dont le protocole de Maputo⁷ complètent l'arsenal juridique en matière de protection des droits des femmes en l'occurrence des immigrées.

⁵ Avec un PIB 2020 de 16,1 Mds USD, pour une population estimée à 20,9 millions d'habitants qui croît au rythme de 2,9% par an (7% dans la capitale Ouagadougou), le Burkina Faso relève de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) avec un PIB/hab. de l'ordre de 768,8 USD (contre 1 566,3 USD en Afrique sub-Saharienne). Sa forte pression démographique absorbe une part importante de la croissance économique, si bien que l'incidence de la pauvreté demeure forte dans le pays : selon la Banque mondiale, près de 40% de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté (note de conjoncture du directeur du Trésor du Burkina en date du 21 janvier 2021)

⁶ Cf. Article 2 du Protocole A/PI/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Les États parties disposent du pouvoir discrétionnaire de réglementer ce droit notamment en vertu des questions de sécurité.

⁷ Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes [résolution AHG/Res.240 (XXXI)].

1.2.2. L'effet des réseaux migratoires dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

Le concept de réseau de migration (Taylor, 1986 ; Massey et Garcia Espana, 1987), s'appuie autant sur le principe de la parenté que sur celui des liens interpersonnels d'ordre amical et affinitaire d'origine qu'entretenaient les migrantes dans leurs parcours migratoires. Il joue un rôle pondérateur dans les coûts et risques de la migration en stimulant les vocations de nouveaux départs par l'existence de réseaux de migrantes en lieu de destination (Ritchey, 1976 ; Massey et al, 1987 ; Massey, 1988 ; Massey, 1990 ; Faist, 1997 ; De Jong, 2000 ; Kandel & Massey, 2002 ; Pichet, 2004 ; Hendrik P. Van Dalen et al., 2005 ; Salifu, 2007 ; Sonja Haug, 2008).

Au Burkina Faso, l'émigration féminine a été pendant longtemps dominée par le regroupement familial. Les premières migrations indépendantes des femmes ont été celles des filles vers les centres urbains à la recherche d'emplois domestiques pour constituer leur trousseau de mariage. Ce phénomène de migrantes qui occupent les travaux de « bonnes » dans les foyers est souvent le fait de groupes ethniques spécifiques. C'est le cas, par exemple, des Dogons, des Kibsi, et des Dagara (Tassebedo, 1995 ; Ouédraogo, 1995 ; Da, 2005 ; Palé, 2013). Quant à l'immigration féminine au Burkina Faso, il y a peu d'écrits sur la question. Cependant, on relève l'existence de réseaux structurant une migration très ancienne des femmes exerçant dans le secteur de la prostitution. Ce secteur d'activité était occupé à ses débuts par les migrantes en provenance du Ghana, du Nigéria, et dans une moindre mesure du Togo. Avec la prolifération des débits de boissons, des bars et autres maquis, beaucoup de jeunes filles étrangères exercent dans ces milieux. Autrefois localisée dans les deux grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo Dioulasso, cette activité s'est étendue dans les villes secondaires du pays. Mais il n'existe aucune statistique sur cette migration féminine.

S'intéressant en particulier aux conditions d'insertion en milieu urbain burkinabè des Kibsi maliennes du pays Dogon, Tassebedo (1995) les a retrouvées principalement dans les métiers d'employée de maison (bonne), de blanchisserie, de petits commerces tels que la vente de cigarettes au détail, de pagnes tissés, de colas, de fruits ainsi que dans la restauration. On y apprend que ces migrantes restent au moins deux à trois ans, mais celles qui repartent reviennent généralement. Il se dégage de cette étude que cette migration féminine est particulière, car liée à un groupe ethnique spécifique, les Kibsi. Ces femmes utilisent les réseaux ethniques pour leur insertion dans le milieu d'accueil, où elles vivent en communautés presque refermées sur elles-mêmes.

Dans une approche exclusivement qualitative formée d'entretiens avec des femmes, l'étude de Florent Song Naba (2015) aborde le lien entre la trajectoire migratoire et le parcours entrepreneurial des femmes immigrées travaillant dans la restauration à Ouagadougou. Elle met en évidence le rôle stratégique des ressources ethniques dans les activités entrepreneuriales de ces femmes.

Toutefois, les résultats indiquent que les facteurs déclencheurs de la carrière entrepreneuriale chez ces femmes ne se fondent pas sur des discriminations ou des désavantages particuliers ressentis dans le pays d'accueil, mais découlent de l'inconfort familial engendré par la dégradation de la situation professionnelle et financière, soit des conjoints soit des femmes elles-mêmes. La quasi-totalité des femmes interrogées ont quitté leur pays à la demande de leurs conjoints installés à Ouagadougou ou encore d'un frère, un cousin ou ami, propriétaire d'un restaurant dans la capitale burkinabè.

1.2.3. Les institutions et leurs rôles dans la compréhension des mobilités féminines en Afrique de l'Ouest

En plus de ces réseaux interactifs à caractère informel, des réseaux formels du type institutions publiques et privées peuvent être mobilisés pour valider le rôle des acteurs intermédiaires œuvrant dans la mise en migration et fondant la théorie institutionnelle (Guilmoto & Sandron, 2000). Ces acteurs intermédiaires s'attaquent aux déséquilibres issus des périphéries défavorisées émettrices de migrantes à destination des zones centrales économiquement plus favorisées. Les réseaux et les familles font partie de ces institutions migratoires, mais pas seulement. En effet, cette approche dépasse et élargit celle des réseaux. Les institutions considérées sont composées « d'individus et d'agents d'organisations (des associations de migrants aux corporations multinationales) et d'autres institutions (des réseaux d'amis et parents à l'état) (Goss & Lindquist, 1995, p. 336). Ces institutions se chargent de soutenir et promouvoir la migration qui finalement devient moins dépendante des causes initiales (économiques) (Massey *et al.*, 1993).

Ambrosetti et Tattolo (2008) nous apprennent que, dans le cadre italien, les réseaux migratoires provenant en majorité de pays où la religion catholique est la plus répandue (par exemple, les immigrés de l'Amérique latine), ont trouvé un appui et un support logistiques auprès des institutions ecclésiastiques qui ont favorisé l'installation et la capacité d'insertion des nouveaux arrivants.

Dans tous les pays de la zone d'étude, les différents aspects de la politique migratoire sont gérés par un certain nombre d'institutions relevant des départements ministériels, des collectivités territoriales et d'organisations de la société civile. Au Sénégal par exemple, la législation reconnaît aux migrants d'un même pays d'origine la faculté de se regrouper en association en vue de la défense de leurs intérêts matériels et moraux. Ces associations sont toutefois bien souvent soumises au régime de la déclaration préalable et ne peuvent revendiquer des droits qui sont de la compétence des mouvements corporatifs. Néanmoins, les associations d'étrangers officiellement reconnues jouent un rôle primordial dans la relation avec le pays d'origine ou dans la solidarité communautaire en matière d'accès au logement, et de santé⁸. Dans le même ordre d'idée, les conditions de vie des migrants burkinabè à l'étranger, sont au cœur des préoccupations de nombreuses organisations de la société civile. Elles jouent un rôle important dans la protection des droits des migrants. Il s'agit par exemple de l'Association le TOCSIN, du Centre d'études et de recherches sur les migrations internationales et développement (CERMID), et d'Alerte Migration, Arsim World.

Par ailleurs, les communautés économiques régionales étoffent ce registre d'acteurs intermédiaires. Notre zone d'étude se situe à cheval sur plusieurs d'entre elles susceptibles d'interférer d'une manière ou d'une autre sur les dynamiques migratoires féminines. Il s'agit entre autres de la CEDEAO, UEMOA, CEEAC, CEMAC, CEN-SAD, UMA, UA, CBLT, ABN⁹. Pour exemple d'interférence de ces institutions, la politique migratoire ivoirienne s'inscrit également dans le cadre sous régional (UEMOA, CEDEAO) et international. Au niveau régional, la Côte d'Ivoire a entre autres signé le traité de la CEDEAO de 1975 et ratifié le protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

Le protocole A/P1/5/79 du 29 mai 1979 contient des dispositions particulières en matière d'entrée et de séjour pour les ressortissants de la Communauté.

⁸ Une mutuelle de Santé pour les Maliens résidant au Sénégal
https://www.google.com/search?q=mutuelle+de+sant%C3%A9+des+maliens+au+s%C3%A9n%C3%A9gal+danioko&oq=mutuell&aqs=chrome_69l57j35i39j0l5.9536j0j1&sourceid=chrome&ie=UTF-8

⁹ Voir la liste des sigles et abréviations à la fin du présent document.

En plus des communautés économiques régionales, les organisations internationales complètent ce registre d'acteurs intermédiaires. On y retrouve plus particulièrement les organismes du système onusien à l'instar de l'OIM (Organisation Internationale des Migrations), et du HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). A ce titre, l'OIM s'est installée en Côte d'Ivoire en 2003 suite à la crise ivoirienne, afin d'appuyer l'Etat dans la gestion de la migration dans son ensemble. C'est également le cas du HCR dont les actions sont surtout orientées vers l'aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile¹⁰.

La participation de ces organismes à la construction d'un espace de protection à travers le programme ETM (Emergency Transit Mechanism) s'est également renforcée avec la mise en place en novembre 2017 du « couloir de l'espoir », ayant permis d'évacuer de Libye vers le Niger à la date de mars 2021, 3 361 personnes dont 2 809 ont été réinstallées en Europe et en Amérique du Nord (Document - UNHCR Niger - ETM Statistics - March 2021). Toute chose qui génère une diversification des migrations et une diversification des profils des migrants à la base des principales mutations observées ces dernières décennies au Niger dans le champ des migrations. Le pays est ainsi devenu un pays où se superposent toutes les formes de mobilités. Si les migrations circulaires persistent, elles se combinent de plus en plus à une migration inversée de retour contrainte ou non à laquelle s'imbriquent des mouvements de réfugiées maliennes et nigérianes, des demandeuses d'asile soudanaises, érythréennes, éthiopiennes et des déplacées internes.

1.2.4. La place du transnationalisme dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

Une évolution de la théorie des réseaux a généré le concept de transnationalisme postulant la spécificité de certains migrants à entretenir simultanément de nombreuses relations (familiales, économiques, sociales, politiques etc.) dans différents lieux par-delà les frontières nationales de pays d'accueil et de pays d'origine (Decimo 2005). Le transnationalisme brouille les figures classiques d'émigré.e-immigré.e en instaurant un véritable espace social hybride pour les migrant.e.s concerné.e.s, grâce aux fulgurants progrès actuels des moyens de communication et surtout la baisse des coûts des transports. En effet, ces individus sont de plus en plus nombreux à pratiquer une vie multi-située. Il s'agit de personnes qui, avec leurs familles, adoptent plusieurs langues, disposent de plusieurs résidences qu'elles occupent indifféremment. Elles procèdent à des brassages de styles de vie grâce à de fréquents déplacements dans leurs multiples lieux d'ancrage où elles entretiennent des relations diverses ouvrant à des cadres de référence multiples ainsi que l'adoption de cultures et identités plurielles. Nombreuses sont les femmes qui quittent leur pays, et amènent avec elles leur culture, leurs usages, leurs traditions dans des pays où le contexte est différent, devenant ainsi des « véhicules du multiculturel » (Caritas Europa cité par Caritas international 2008).

Au Sénégal, grâce à leur parfaite maîtrise de la langue wolof qui est le principal outil de communication dans ce pays, les commerçantes guinéennes s'appuient sur le capital social que procure le contrôle de certaines filières par les hommes, elles sont vendeuses de légumes ou de fruits. Cette maîtrise de la langue locale leur permet de se fondre aisément dans la société notamment parce qu'elles sont souvent nées dans le pays d'accueil. Elles sont toutefois repérables à leur accent et/ou aux couleurs vives des étoffes qu'elles portent. Les Bissau guinéennes se distinguent par une noria permanente entre leur pays et le Sénégal tout en étant surtout présentes dans le secteur des services à la personne. Des études montrent que les week-ends constituent des moments de grande visibilité des communautés étrangères qui sacrifient à des activités de détente, de réjouissance et/ou de pratique religieuse. Ici, la situation des migrantes originaires des pays

¹⁰ <https://data2.unhcr.org/fr/documents/details/86414>

frontaliers est bien différente de celle des autres migrantes. Les premières maîtrisent pour l'essentiel les dialectes des régions sénégalaises voisines de leurs pays d'origine (wolof ou socé pour les Gambiennes, poular pour les Négro-mauritaniennes, bambara pour les Maliennes) tandis que les secondes doivent compter sur elles-mêmes dans l'apprentissage de la langue dominante qu'est le wolof.

Fait notable, les enfants de migrants et de migrantes sont, par le biais de l'école et du sport, un maillon important dans l'intégration linguistique voire sociale de leurs parents. Cependant, ces processus d'intégration semblent achopper à certaines pratiques discriminatoires voire xénophobes récurrentes. Au Sénégal comme dans la plupart des pays de notre étude, lorsque l'immigration est analysée sous l'angle précis des communautés originaires des pays voisins, on observe qu'autant la durée de séjour que le fait d'être née dans le pays d'accueil n'influent que très peu sur le degré d'intégration des migrantes. C'est ainsi que, malgré une durée moyenne de séjour de 20 ans et le fait que 67% de Capverdiens et des Capverdiennes soient nés au Sénégal, elles ne bénéficient guère de préjugés favorables. Leurs témoignages font état d'une hostilité qui les oblige à s'interroger sur leur avenir et/ou à se redéployer vers d'autres lieux (Fall 1999).

À côté des termes génériques de *niak bao* (venu de la brousse) et de *toubab* (blanc) ou *xonkh nop* (oreilles rouges) qui s'appliquent respectivement aux Africains et aux Européens, les différentes communautés étrangères sont désignées en des termes spécifiques qui ont une connotation péjorative. Ni le temps ni les efforts déployés dans la promotion de la culture du pays d'origine au cours de manifestations récréatives organisées par les immigrées ne semblent avoir d'effet sur ces stéréotypes (Diarra 1974).

1.2.5. Les aspects psychologiques dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

Des études sur les migrations féminines révèlent aussi bien souvent une multitude de contraintes sociales auxquelles sont soumises certaines candidates à la migration dans leur pays d'origine (Abadan-Unat, 1977 ; Morokvasic, 1980 ; Macek et Mayer, 1972). S'intéressant en particulier aux conditions et motifs de départ ainsi qu'aux conditions d'insertion en milieu urbain de Ouagadougou, Tassembédo (1995) montre que les femmes maliennes, en particulier les Kibsi¹¹ du pays Dogon, généralement analphabètes, migrent à un âge très jeune bien souvent contre l'avis de la famille, dans le but de rechercher des travaux domestiques (bonnes), des emplois de vendeuse ou de lingère dans les principaux centres urbains du Burkina Faso. Cependant, au-delà de la recherche d'un travail avec la ferme conviction de gagner de l'argent, elles comptent aussi conquérir leur liberté par la migration en desserrant ainsi l'étau familial patriarcal. A ce titre, et d'une manière générale, l'éducation constitue un enjeu majeur dans ces mouvements migratoires féminins.

Enfin, les femmes décident de migrer volontairement, malgré la pénibilité des conditions de vie dans les villes (Cissé 2010). Ces départs qui s'effectuent dans l'attente d'une suite favorable, se heurtent à plusieurs difficultés sur lesquelles les migrantes ferment les yeux (OIM, 2016), parce que : « *une fois en terre étrangère, l'on est prêt à tout faire, sauf retourner au pays, de peur d'être la risée du voisinage* » (Bazonzi 2010 : 8, citée par Flahaux 2015).

¹¹ Nom donné aux femmes maliennes dogon résidant à Ouagadougou. On les reconnaît à la couleur de leurs vêtements (couleurs vives) et à celle de leurs lèvres tatouées.

En outre, dans la difficulté de trouver une activité digne ou dans l'incapacité de s'en procurer, une fois en ville, les migrantes s'adonnent à toutes sortes d'activités, même la prostitution, pourvu qu'elles en perçoivent des revenus, car c'est pour elles une honte d'échouer là où leurs homologues ont réussi.

Au Niger, les migrations se caractérisent depuis quelques années par une présence accrue des femmes. Pourtant les migrations féminines vers les centres urbains sont un phénomène très ancien. Dans les années 1970 déjà Fatoumata Agnès Diarra (1974) et Sidikou Arouna Hamidou (1977) relevaient dans leurs travaux l'ancienneté de ces migrations à Niamey, où les migrantes d'origine rurale notamment du Zarmaganda venaient temporairement travailler comme pileuses de mil, domestiques, vendeuses de produits alimentaires (kopto) et de sable fin.

En dehors des migrations des femmes nigériennes vers l'Algérie qui ont connu une forte médiatisation à travers « le phénomène dit de Kantché » et la migration des femmes nomades Wadaabé spécialisées dans le commerce des médicaments traditionnels et des remèdes magiques dans les centres urbains de la Côte (Boesen, 2014), au Niger les migrations féminines rurales urbaines restent peu connues et très peu abordées dans la littérature scientifique. Pourtant, ces migrations seraient d'une ampleur considérable ces dernières années au regard de la présence très visible à Niamey des jeunes filles et femmes d'origine rurale venant s'employer comme « bonnes » pour les ménages urbains (Oumarou, 2015). Ces mobilités semblent se positionner dans une logique d'articulation entre les espaces ruraux et les espaces urbains, répondant à la fois à une accentuation de la demande urbaine pour une main d'œuvre domestique peu coûteuse et à la nécessité pour les espaces villageois de trouver de nouvelles ressources dans un contexte d'insécurité alimentaire croissante.

1.3. La dimension politique et l'approche systémique dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

1.3.1. La dimension politique dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

Dans la prospective politique (Zolberg, 1981), la migration internationale est considérée comme un échange entre États, de migrants internationaux qui, à travers un transfert de juridiction, peuvent cesser d'être membres d'une société ou d'un pays au profit d'un ou d'une autre. La migration internationale est aussi associée à une tension fondamentale entre les intérêts individuels et les intérêts nationaux des États tant d'accueil que d'origine. Les États s'attachent à traiter des objectifs collectifs par le contrôle et la maîtrise des mouvements individuels en termes d'entrée, de sortie et de séjour sur son espace de souveraineté. Il contrôle aussi leur statut juridique (civique) et politique en gérant les lois sur la nationalité et les processus afférents.

C'est le cas au Sénégal où, tout comme dans la plupart des pays de l'étude, selon la loi n° 2013-05 du 8 juillet 2013, l'acquisition de la nationalité procède d'une décision de l'autorité publique sur demande d'une personne requérante. Celle-ci doit avoir séjourné de manière continue au Sénégal pendant 10 ans au moins. Ce délai est réduit à 5 ans pour celles qui sont mariées à un(e) ressortissant(e) sénégalais(e), celles qui ont rendu un service exceptionnel à la nation ou ont travaillé cinq ans dans l'administration ou dans un établissement public. En raison de la lourdeur des formalités à remplir, très peu de personnes immigrées engagent la démarche de naturalisation. En un peu plus de trente années (du 07 octobre 1971 au 07 octobre 2002), seuls 592 décrets individuels ou collectifs de naturalisation ont été signés par le Président de la République.

En termes de rupture stratégique avec ses politiques antérieures, le Burkina Faso a complètement bouleversé sa politique migratoire à partir de 1980, affectant ainsi la mobilité féminine en cours. Si les politiques antérieures ont encouragé et accompagné la migration, à partir de 1980 les autorités vont tenter de la freiner. Ainsi en 1981, un décret interdisait les migrations des Burkinabè vers l'étranger, particulièrement vers la Côte d'Ivoire où un visa de sortie était exigé pour s'y rendre. Cette orientation n'a duré que quelques années, c'est-à-dire la période du régime d'exception entre 1980 et 1983. Par la suite, dans la région de Soubré en Côte d'Ivoire, zone de concentration des migrant.e.s burkinabé, la Banque Internationale du Burkina (BIB) a ouvert des guichets pour permettre à ces personnes de rapatrier de l'argent. Ensuite, il a été créé, par les autorités, le Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger avec pour rôle d'organiser les Burkinabè vivant à l'extérieur et de mobiliser leurs ressources pour le développement national.

Sur le plan interne, la politique migratoire du Burkina Faso s'articule autour de deux axes principaux, à savoir la redistribution spatiale de la population et peuplement des plaines aménagées (vallée du Cou, plaine de Banzon, Komienga.), et la politique d'aménagement et de peuplement des zones libérées de l'onchocercose (politique des AVV). A partir de 2016, le Burkina Faso a élaboré un document sur sa politique migratoire intitulé « Stratégie Nationale de Migration » pour la période 2016-2025 adopté en conseil des ministres, témoignant de l'intérêt accordé à la question des migrations. Cette politique a pour objectif principal de « *promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations dans la perspective de la réalisation du développement humain durable* ».

Elle comporte plusieurs axes dont un axe sur la protection et la garantie des droits des personnes migrantes et un axe sur l'optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté, en accordant une attention particulière aux migrantes.

Pour sa part, depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour une politique économique libérale reposant sur l'économie de plantation. Cette politique a nécessité l'appel à la main-d'œuvre étrangère au regard de l'insuffisance de la main-d'œuvre locale, poursuivant et prolongeant ainsi la dynamique économique et sociale mise en œuvre durant la colonisation. Sur le plan social, ce choix économique s'est traduit par une « politique migratoire » libérale résumée dans l'expression « la terre appartient à celui qui la met en valeur » qui a eu cours jusqu'en 1990. Ainsi, d'importants mouvements migratoires en direction de la Côte d'Ivoire, suscités par deux canaux, ont eu lieu. Le premier canal est le fait de l'Etat à travers les accords passés avec le Burkina Faso et la France dans les années 1960 pour le recrutement de main-d'œuvre étrangère, tandis que le second canal est le fait de décisions spontanées de personnes migrantes de la sous-région du fait de l'attrait économique exercé par la Côte d'Ivoire (Comoé 2006).

Le recours à la main-d'œuvre étrangère massive a fait de la Côte d'Ivoire, l'un des principaux pays d'accueil des migrants internationaux en Afrique. En proportion de la population totale, elle héberge 24,2% de population étrangère en 2014 contre 26% en 1998 (RGPH 98 2014). En volume, elle accueille 2 290 700 migrants internationaux pour un ratio de 10,1% par rapport à la population (RGPH-2014 ; UNDESA 2015). Le dynamisme agricole et l'abondance de la main-d'œuvre ont permis à la Côte d'Ivoire d'obtenir de bonnes performances économiques au regard du taux de croissance exceptionnel de 8% par an de 1960 à 1980. Cependant, la persistance de la crise économique et sociale dès le début des années 1980, a renforcé le mouvement d'émigration des Ivoiriens dont le ratio du stock par rapport à la population est passé de 0,8% à 4,5% de 2005 à 2013 après un pic de 5,4% en 2010 (DPNU 2011). En outre, il se développe avec acuité depuis les années de crise-militaro-politique, un phénomène de migration irrégulière de jeunes ivoiriens en direction de l'Europe, comportant de plus en plus de femmes.

1.3.2. L'approche systémique dans la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

L'approche systémique est fondée sur « *la conceptualisation d'un système de migration comme un ensemble de pays liés par des échanges migratoires dont la dynamique est largement façonnée par le fonctionnement de différents réseaux unissant les acteurs de la migration à différents niveaux d'agrégation* » (Kritz et al., 1992). Elle requiert que toutes les facettes multi-scalaires du phénomène migratoire soient prises en compte afin d'en rendre compte de la manière la plus optimale et complète possible. L'ensemble du système de connexion territoriale fusionnant ainsi l'aire d'origine et l'aire d'accueil devant ainsi être mobilisé pour saisir toute la complexité du fait migratoire.

Au Burkina Faso, le rôle de pays d'émigration a toujours prévalu tant en période coloniale qu'en période postcoloniale, avec la récurrente volonté des différents pouvoirs publics de contrôler les migrations par le biais d'opérations et directives ponctuelles et isolées, y compris des conventions et accords bilatéraux dont les plus connus sont la convention avec la Côte d'Ivoire du 9 mars 1960, la convention de main-d'œuvre avec le Gabon signée le 13 août 1973 et ratifiée par l'ordonnance N° 7437/PRES du 30 mai 1974, la convention avec le Mali du 30 septembre 1969. Toutes ces conventions visaient à organiser la migration dans un cadre institutionnel ainsi que les transferts monétaires afférents.

L'accession à l'indépendance, ne mettra pas fin aux circulations de personnes entre la Côte d'Ivoire et le Burkina, principal pays pourvoyeur de main d'œuvre. En effet, la Côte d'Ivoire a élaboré après l'indépendance, des plans quinquennaux de Développement Économique, Social et Culturel dont la mise en œuvre a nécessité le recours permanent à une main-d'œuvre abondante tant qualifiée que non. Ces plans avaient deux orientations majeures : l'affirmation de l'option libérale de l'économie et le maintien de l'ouverture de l'économie sur l'extérieur (Amin 1967).

Si les capitaux étrangers sont venus principalement des pays occidentaux dont l'ancienne métropole, la main-d'œuvre est venue de la sous-région et principalement du Burkina Faso pour développer l'économie de plantation. Les autorités ivoiriennes fondant le succès de leur pays sur l'agriculture ont eu une orientation politique précise en faveur de l'immigration.

Ainsi, l'immigration en général et particulièrement celle des Burkinabè a été encouragée non seulement par des conventions et accords entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire mais également par une politique et une mentalité ivoirienne favorable à l'immigration (Dembélé 2009) ainsi que par la célèbre phrase de Houphouët-Boigny : « la terre appartient à celui qui la met en valeur » (Otch-Akpa 1993).

Somme toute, la mobilisation de l'approche systémique dans l'étude des migrations reste encore peu mise en œuvre du fait de la difficulté d'accès aux données dont la complétude et la comparabilité restent de sérieuses limites au même titre que leur quasi-absence dans un bon nombre de pays. Néanmoins, il reste indispensable de la convoquer en même temps que les autres approches et théories dont aucune ne saurait toute seule rendre pleinement compte des réalités et de l'intelligibilité des faits migratoires. A cet effet, il nous importe d'évoquer les diverses sources nécessaires pour le traitement et la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines.

1.4. Des sources statistiques variées au service de la compréhension des mobilités féminines ouest-africaines

Notre zone d'étude affiche une sévère carence de données à même de soutenir un travail scientifique conséquent fait de complétude et de comparabilité. Au Tchad par exemple, les données sur la migration sont très limitées. Les principales sources sont les recensements de la population de 1993 et de 2009. Selon les résultats du recensement général de la population de 2009 (RGPH 2), sur les 11.175.915 habitants recensés, 291.233 réfugiés sont enregistrés et vivent dans des camps de l'Est et du Sud du Tchad. Du point de vue genre, sur les 291.233 réfugiés, les femmes représentaient 52%, contre 48 % des hommes. 89% (259.118) de ces réfugiés.e.s étaient de nationalité soudanaise et 11% (32.115) de nationalité centrafricaine.

Sur le plan des statistiques relatives aux migrations féminines, le Burkina Faso a une longue tradition de collecte de données sur les migrations et le genre a été pris en compte dans les principales collectes. Mais comme souligné, ces collectes concernent essentiellement les migrations et ces données ont toujours mis en exergue la prédominance des hommes dans la migration internationale et celle des femmes dans la migration interne¹² (cf. OIM : Profil migratoire 2016 du Burkina ; RGPH 2006). Mais sur le volet immigration, il n'y a aucune statistique. Les données sur la population étrangère vivant au Burkina Faso, produites par les recensements, ne sont pas souvent éclatées par sexe, ni par secteur d'activité. Seul le recensement de 2006 a produit quelques statistiques par sexe (Planche 2).

Au Niger, en l'absence de données sur ces flux migratoires, il est difficile de saisir l'ampleur de l'implication des femmes dans le processus migratoire. Cependant, les données de stock fournies par les recensements généraux de la population permettent d'avoir une idée de l'importance de ces migrations. Ainsi, les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2012, indiquent que les femmes représentent 45% des migrants internes de retour¹³, 52,3% des migrants internes durée de vie¹⁴ et 48,2% des migrants internes subsistants (INS 2013). Ces résultats mettent en évidence une tendance des femmes à migrer ces dernières années et à rester dans les lieux d'accueil du fait notamment du regroupement familial et des migrations d'accompagnement des maris (INS 2013).

Planche 1. La population féminine étrangère vivant au Burkina Faso en 2006

Nationalité	Effectif	%
Béninoise	2832	9,9
Ghanéenne	1513	5,3
Ivoirienne	1194	4,2
Maliennne	9640	33,7
Nigérienne	2284	8,0
Togolaise	5042	17,6
Autres Africaines	6069	21,2
Ensemble	28574	100

Source : RGPH 2006

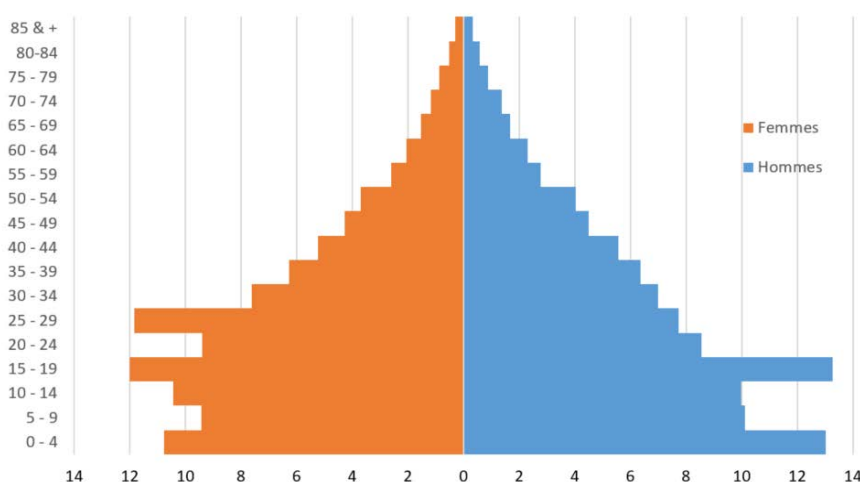
¹² Au recensement de 2006 du Burkina Faso, les femmes représentent 16,3% des migrations internationales contre 83,7% pour les hommes, quant aux migrations internes les femmes représentent 57% contre 43% pour les hommes.

¹³ Au sens du RGPH 2012, le migrant de retour est un individu dont le lieu de résidence actuelle est égal au lieu de naissance et est différent du lieu de résidence antérieure.

¹⁴ Les migrants-durée de vie sont les natifs dont les lieux de résidence actuels diffèrent de leurs lieux de naissance.

L'émigration reste principalement le fait des hommes même si les femmes sont également concernées. D'après les résultats de l'ENAMI, les femmes représentent moins de 10% des émigrés. Si en matière d'émigration, les hommes sont largement majoritaires, en matière d'immigration il y a presque autant de femmes que d'hommes. Ainsi, d'après les résultats du RGPH 2012, sur les 123 886 migrants internationaux étrangers résidant au Niger, les femmes représentent près de 51%. L'immigration féminine internationale mobilise majoritairement les femmes originaires des pays frontaliers ouest-africains du Niger (Nigeria, Mali, Bénin, Burkina Faso, Togo). Beaucoup de femmes viennent sans suivre un conjoint mais à travers leurs réseaux relationnels. Il y a beaucoup de jeunes togolaises, béninoises, et ghanéennes travaillant dans le secteur des services comme vendeuses, domestiques, serveuses de restaurant et de bars, voire professionnelles du sexe sur certains sites miniers privés ou publics. Ainsi, au Niger, comme dans de nombreux autres pays, l'immigration internationale est liée principalement à la proximité géographique ainsi qu'à des similitudes culturelles et linguistiques.

Planche 2. Répartition des migrants internationaux par sexe et par classe d'âge au Niger en 2011 (en %)



Source : ENAMI, 2011.

En Côte d'Ivoire, la plupart des travaux relatifs à la migration ont davantage porté sur l'immigration en raison notamment de son poids relativement à la population et au caractère récent de la massification de l'émigration ivoirienne. Les travaux réalisés tirent leurs sources pour la plupart des différents recensements généraux de la population et de l'habitat (RGP-75, RGPH-88, RGPH-98, RGPH-2014), de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU, 93), des Enquêtes sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENV-93, ENV-95, ENV-98, ENV-2002, ENV-2008), l'enquête sur l'interaction entre les Politiques Publiques Migration et Développement (IPPM) de l'OCDE-CIRES réalisé en 2014.

Planche 3. Evolution de la population immigrée et d'origine étrangère en Côte d'Ivoire de 1975 à 2014

Année	1975	1988	1998	2014
Population immigrée	1 049 184	1 777 487	2 163 644	2 290 700
Population étrangère	1 474 469	3 039 037	4 000 047	5 490 222

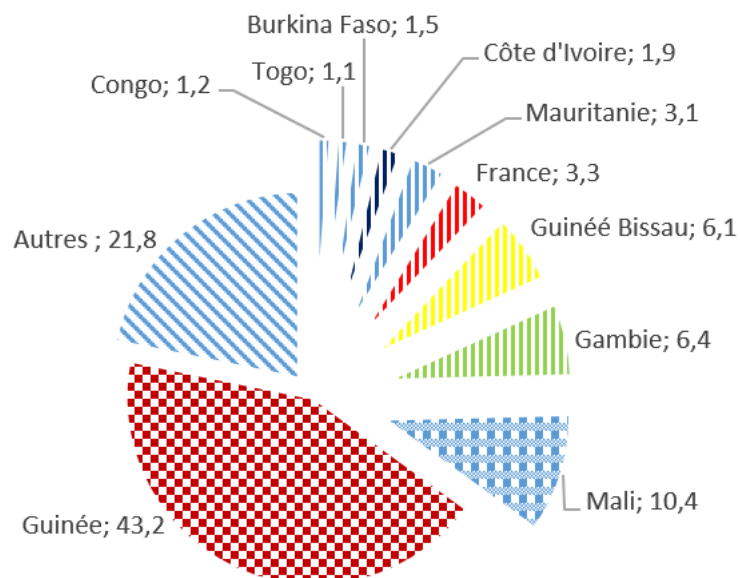
Ratio stock d'immigré/population totale (%)	15,7	16,4	14,1	10,1
Ratio population étrangère/population totale (%)	22,2	28,1	26	24,2
Part des femmes dans la population étrangère (%)	40,7	44,2	44,8	45,1
Part des femmes dans la population immigrée (%)	nd	nd	41,8	42,2
Proportion de personnes étrangère nées en CI (%)	30	42,7	47	nd

Note : nd = non disponible.

Sources : RGP-75, RGPH-1988, RGPH-1998, RGPH-2014.

Au Sénégal, l'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation de 1995 (EMUS, 1995) et le Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage de 2013 constituent les principales sources officielles d'information récente sur les migrations sénégalaises (RGPHAE, 2013)¹⁵. Lesdites données remontent à la période 2008-2013 c'est donc dire qu'elles sont aujourd'hui un peu dépassées. Elle permet néanmoins la présentation suivante.

Planche 4. Population étrangère résidente au Sénégal par nationalité en 2013 (en %)



Source : ANSD, RGPHAE, 2013.

¹⁵ Voir notamment le chapitre VIII.3.1. Immigration internationale.

Au terme de ce panorama littéraire visant à restituer l'état des connaissances et savoirs sur les mobilités féminines ouest-africaines, malgré le foisonnement des travaux de recherche sur le phénomène migratoire, force est de constater que les études sur les femmes restent encore très nettement en retrait.

La recherche scientifique sur la migration féminine ne s'est intensifiée que dans les années 1980 (Kofler & Fankhauser, 2009). Les travaux montrent qu'au même titre que les hommes, les femmes participent aux différentes formes de migration : migration volontaire liée au travail et au regroupement familial, migration forcée, migration de fuite et d'expulsion, migration motivée par la misère, migration d'experts, migration intérieure ou migration internationale.

Les rares travaux existants ont été passés au crible des différentes approches théoriques avec pour constat majeur, la nécessité de mobiliser et de croiser toutes les théories existantes afin de restituer pleinement les éléments de compréhension de maîtrise de traitement et de gouvernance des faits migratoires féminins plus spécifiquement en Afrique de l'Ouest francophone. Dans cette sous-région, on observe que les mobilités féminines ne bénéficient pas des mêmes attentions sociales et scientifiques que les mobilités masculines, alors même qu'elles présentent de nombreuses spécificités à même non seulement de nourrir les projets et programmes de recherche et de formation, mais aussi d'éclairer les divers décideurs dans leurs procédures de prise de décisions impactant le phénomène. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de combiner les diverses théories existantes pour la mise en connaissance des mobilités féminines dans notre zone d'étude. Par conséquent, à l'effet de pallier la lacune ci-dessus évoquée, deux démarches s'avèrent pertinentes à combiner. Il s'agit de s'appuyer sur des données originales obtenues au moyen d'enquêtes ciblées (300 questionnaires quantitatifs et 10 questionnaires qualitatifs) prenant en compte les dynamiques observées dans les mouvements de population en provenance du continent africain. Il s'agit en particulier de prendre en compte ceux des femmes migrantes d'une part, et d'autre part de privilégier, à l'instar de Y. Nicolas (2019), l'approche intersectionnelle mobilisant les identités, les situations sociales multiples et l'imbrication de différentes formes de rapports de pouvoir et d'inégalités socio-économiques touchant les femmes migrantes. Une telle démarche conduit nécessairement à considérer les femmes migrantes comme des protagonistes à part entière de la circulation migratoire avec des aspirations et des stratégies propres. En effet, dans l'optique d'une bonne gouvernance des mobilités et/ou d'un développement durable profitable à tous et toutes, il est urgent de prendre en compte les déterminants et les besoins spécifiques des femmes.

Dynamisme, autonomie et stratégie de survie sont les principaux termes convoqués dans la littérature ces deux dernières décennies pour qualifier la migration des femmes parties chercher du travail (Adépoju, 1995). De plus en plus, les femmes sont reconnues comme actrices de mouvements migratoires. Ainsi, de nombreuses études traitent du parcours migratoire féminin, à partir de ses motifs, ses répercussions sociales et économiques, les catégories de femmes concernées, et les activités exercées.

L'évolution des normes sociétales, renforcée par le souci d'autonomisation et d'amélioration du statut social qu'expriment de plus en plus les femmes les conduisent à des initiatives migratoires. Aussi, l'internationalisation et la globalisation développées des phénomènes sociaux, économiques et politiques, les déséquilibres croissants entre le Nord et le Sud, ainsi que la mise en pratique des programmes d'ajustement structurel, ont influencé l'accélération des mouvements de population (Oso, 1997). Dans ce contexte, une participation accrue des femmes dans les mouvements migratoires a pu être observée. Le phénomène des migrations féminines a été envisagée comme susceptible de jouer un rôle majeur dans les migrations internationales des vingt prochaines années (Castles et Miller, 1998). Pour ces auteurs, « *les femmes jouent un rôle croissant dans toutes les régions et dans tous les types de migrations* » (Castles et Miller, 1998 : 37, cité par Vause et Sorona, 2015). Il en est certainement de même en Afrique de l'Ouest francophone. Dans notre zone d'étude, on constate

qu'aujourd'hui, le fait migratoire se conjugue autant au féminin qu'au masculin. Les auteurs ont abordé différents aspects de la migration féminine (les motifs, les types d'activités exercées par ces dernières, les avantages et inconvénients...). On y perçoit clairement que plusieurs facteurs peuvent favoriser le déplacement des femmes et l'exercice de diverses activités pour se réaliser. Mais ce phénomène présente un double caractère : positif (amélioration des conditions de vie pour elles et leurs proches) et négatif (surexposition aux violences et contraintes sexuelles, jugements de moralité, exploitation et insécurité sociale).

L'approche genre met en exergue l'influence de la perception, des attitudes sur la motivation des femmes pendant la prise de décision de migrer, toute chose qui, entre autres, préoccupe les féministes dans la compréhension de la migration féminine. Cette approche exige la considération de différentes opportunités mises à la disposition des hommes et des femmes, les rôles qui leur sont respectivement socialement assignés et les relations existantes entre eux. A ce titre, la répartition des rôles sociaux se charge bien souvent de fortes discriminations à l'égard des femmes dans presque tous les secteurs de la vie. Elle restreint également la mobilité des femmes par rapport à l'environnement familial. Si à l'aune du XXI^e siècle, la féminisation de la migration est l'une des grandes tendances du phénomène migratoire, les femmes migrantes restent encore invisibles dans les débats de sociétés sur ce phénomène.

Comme le soulignent les auteurs, l'invisibilité sociale de ces femmes se nourrit aussi des rôles et des mobilités que la société leur a assignés et des discours attendus auxquels elles doivent correspondre (Antoine et Sow, 2000 ; Mattia & Beaujeu, 2015). Cela est d'ailleurs à l'origine de la sous-estimation en termes de statistiques et de revues sur la migration des femmes (Sakho, Diop, Sall, 2011 ; Kamdem, 2016 ; Kamdem et Ba, 2020).

2. La dimension quantitative de l'immigration féminine en Afrique de l'Ouest

En l'absence de données statistiques complètes, voire désagrégées, sur les migrations africaines en général et sur l'immigration féminine ouest-africaine en l'occurrence, l'étude dudit phénomène a manqué de rigueur. En effet, à l'exception notable de la Côte d'Ivoire¹⁶, peu de pays disposent d'informations fiables et régulières sur la mobilité des populations.

Pour avoir une idée de la dimension qualitative de l'immigration féminine en Afrique de l'Ouest, des enquêtes quantitatives dans neuf pays ont été conduites. Notre cible est la population féminine de « nationalité » ouest-africaine installée, depuis au moins 3 mois, dans chacun des neuf pays où se déroulent les enquêtes. Exemple : les femmes africaines installées au Mali ou en Guinée. Quoique limité, un échantillon de 300 immigrées par pays a été initialement retenu¹⁷. Sa distribution territoriale est essentiellement dictée par la disponibilité ou non de statistiques démographiques nationales et/ou l'attraction exercée par les zones économiques dynamiques sur les immigrantes. Par souci de représentativité des échantillons, nous avons eu recours à deux techniques d'enquêtes comme l'illustrent les cas du Sénégal et du Tchad ci-dessous détaillés (planches 6 et 7). Au Sénégal et dans les pays qui disposent de données fiables, l'échantillon est le produit de deux critères : la taille de la population immigrée et sa distribution territoriale.

Dès lors que 57% des étrangers sont installés à Dakar et 12% en Casamance, environ 30% des immigrées sont à rechercher dans les zones d'activité économique dynamique comme la conurbation Mbour-Thiès, Saint-Louis-Richard Toll. On en déduit que 170 questionnaires sont à administrer à Dakar, 35 (Casamance) et 115 (autres localités) ;

En fonction de la taille des communautés étrangères, leur représentation dans l'échantillon est variable. Elle s'établit comme suit : Guinéens : 43% ; Maliens 11% ; Gambiens 7% ; Bissau Guinéens 7%, Mauritanien 3%, Ivoiriens 2%, Burkinais 1.5%, Togolais 1.5%, Congolais 1%, autres nationalités 22%.

¹⁶ La centralité du thème de l'immigration dans les débats ivoiriens et la nécessité de définir une politique migratoire fondée expliquent, en grande partie, la production régulière et fine de données chiffrées sur le sujet.

¹⁷ La base de données comporte 2824 entrées c'est-à-dire autant de personnes interrogées. Il avait été retenu de travailler sur un échantillon de 300 femmes par pays mais, la réalité du terrain a, en certains endroits, impactée négativement la conduite de la recherche. Des choix disciplinaires ont aussi conduit, comme chez les économistes en Côte d'Ivoire, à porter la taille de l'échantillon à 382 immigrées.

Planche 5. Echantillon de l'étude sur la base de la population étrangère résidente au Sénégal par nationalité en 2013

Communautés immigrées présentes au Sénégal	Dakar	Casamance	Autres localités	Total
Guinéennes	73	16	40	129
Maliennes	18	4	11	33
Gambiennes	12	3	6	21
Bissau Guinéennes	12	3	6	21
Mauritanie	6	2	1	9
Côte d'Ivoire	4	1	1	6
Burkina	3	1	1	5
Togo	3	1	1	5
Congo	3	1	1	5
Autres (Ghana, Nigéria, Libéria, Sierra Leone, Européennes, etc.)	38	8	20	66
Total	170	35	115	300

Dans le cas du Niger, 300 immigrantes sont choisies dans les trois grandes villes ou chefs-lieux des régions que sont Niamey, Maradi et Zinder. Ces régions constituent des pôles d'attraction pour les migrants nationaux et internationaux et accueillent, à elles seules, 24.333 immigrantes en 2012 soit 47 % de la population immigrante féminine totale du Niger¹⁸.

Planche 6. Répartition de l'échantillon par région d'enquête au Niger

Région	Pourcentage d'immigrantes	Nombre d'immigrantes enquêtées
Maradi	20	60
Zinder	20	60
Niamey	60	180
Ensemble	100	300

¹⁸ Les femmes de nationalité étrangère vivant sur le territoire nigérien au moment du 4^e Recensement général de la Population de 2012.

La base de données élaborée à partir des résultats d'enquêtes quantitatives fournit de précieuses indications sur la qualité des femmes engagées dans la mobilité internationale. Formée des 2824 entrées correspondant au nombre total de personnes interrogées, ladite base de données comporte des variables démographiques, économiques et socioculturelles qui renseignent sur l'importance et la spécificité de l'immigration féminine ouest-africaine.

2.1. Le profil sociodémographique des immigrées enquêtées

Les informations contenues dans la base de données tirée des enquêtes quantitatives permettent de répondre deux questions de fond : qui sont les immigrées et combien sont-elles ?

2.1.1. Age des migrantes : une population jeune

Les résultats de l'enquête montrent que les femmes sont majoritairement composées de jeunes. En effet, plus de 60 % des femmes migrantes sont âgées de moins de 35 ans. Les femmes migrantes de plus de 35 ans représentent 40% des femmes.

La répartition des immigrées par tranche d'âge varie d'un pays à un autre (Planche 8). C'est ainsi que les jeunes migrantes (moins de 35 ans) sont plus nombreuses au Burkina Faso (84 %) et au Sénégal (68 %). Par contre, les immigrées les plus âgées se trouvent au Cameroun (54 %), en Guinée (48 %) et en Côte d'Ivoire (46 %).

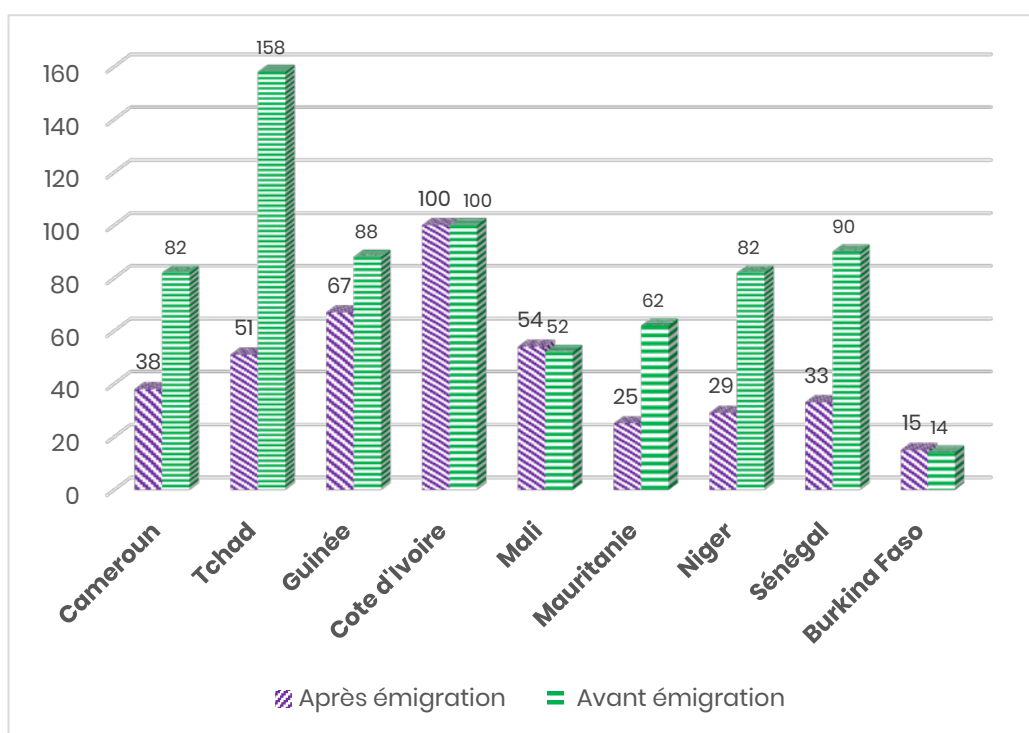
Planche 7. Répartition des immigrées par groupe d'âge selon le pays d'enquête

Pays	Groupe d'âge				Total
	Moins de 18 ans	19-25 ans	26-35 ans	Plus de 35 ans	
Cameroun	1	22	115	162	300
	0,33%	7,33%	38,33%	54,00%	100%
Tchad	15	67	95	123	300
	5,00%	22,33%	31,67%	41,00%	100%
Guinée	6	36	113	145	300
	2,00%	12,00%	37,67%	48,33%	100%
Côte d'Ivoire	18	82	121	191	412
	4,37%	19,90%	29,37%	46,36%	100%
Mali	2	46	143	112	303
	0,66%	15,18%	47,19%	36,96%	100%
Mauritanie	2	46	133	131	312
	0,64%	14,74%	42,63%	41,99%	100%
Niger	24	56	107	116	303
	7,92%	18,48%	35,31%	38,28%	100%
Sénégal	18	98	86	97	299
	6,02%	32,78%	28,76%	32,44%	100%
Burkina Faso	9	151	84	48	292
	3,08%	51,71%	28,77%	16,44%	100%
Ensemble	95	604	997	1125	2821
	3,37%	21,41%	35,34%	39,88%	100%

On notera que la majorité des femmes se sont mariées avant leur départ en migration. Cette situation concerne deux femmes sur trois (64 %). Une information de taille est que le regroupement familial concerne 39% des immigrées enquêtées. Le fort taux d'immigrées mariées relevé dans tous les pays de résidence autorise à dire qu'il y a un lien étroit entre l'exode international de la femme ouest-africaine et le mariage.

La proportion de femmes mariées avant l'émigration varie selon le pays de résidence. Le Tchad (75 %), le Niger (74 %), le Sénégal (73 %), la Mauritanie (71 %) et le Cameroun (68 %) enregistrent le plus important nombre d'immigrantes mariées avant l'émigration.

Planche 8. Date de mariage des immigrées selon le pays d'accueil



Source : enquêtes MFAO, 2021.

2.1.2. Situation matrimoniale des immigrées ouest-africaines : le regroupement familial principal facteur de mobilité féminine internationale

Il ressort des résultats de l'enquête que plus de la moitié des immigrées sont mariées. Elles représentent 54,6 % des immigrées suivies par 5,9 % de divorcées et des célibataires estimées à 32,1 % (Planche 9). La proportion de migrantes mariées est toutefois variable d'un pays d'accueil à un autre. Le Tchad (78 %), le Cameroun (68 %), la Côte d'Ivoire (68 %) et la Guinée (61 %) sont les pays qui enregistrent le plus d'immigrées mariées. Par contre, les femmes célibataires sont plus nombreuses au Burkina Faso (79 %).

Planche 9. Situation matrimoniale des immigrées selon le pays de résidence

Pays de résidence	Situation matrimoniale				Total
	Mariée	Divorcée	Veuve	Célibataire	
Cameroun	205	12	24	59	300
	68,3%	4,0%	8,0%	19,7%	100%
Tchad	235	15	22	28	300
	78,3%	5,0%	7,3%	9,3%	100%
Guinée	182	23	44	51	300
	60,7%	7,7%	14,7%	17,0%	100%
Côte d'Ivoire	282	4	33	93	412
	68,4%	1,0%	8,0%	22,6%	100%
Mali	123	15	9	156	303
	40,6%	5,0%	3,0%	51,5%	100%
Mauritanie	170	49	25	67	311
	54,7%	15,8%	8,0%	21,5%	100%
Niger	129	23	26	127	305
	42,3%	7,5%	8,5%	41,6%	100%
Sénégal	176	11	17	96	300
	58,7%	3,7%	5,7%	32,0%	100%
Burkina Faso	41	15	6	230	292
	14,0%	5,1%	2,1%	78,8%	100%
Ensemble	1543	167	206	907	2823
	54,7%	5,9%	7,3%	32,1%	100%

Notes : On notera que la majorité des femmes se sont mariées avant leur départ en migration. Une information de taille est que le regroupement familial concerne 39% des immigrées enquêtées.

Le fort taux d'immigrées mariées relevé dans tous les pays de résidence autorise à dire qu'il y a un lien étroit entre l'exode international de la femme ouest-africaine et le mariage.

Planche 10. Période de mariage des femmes migrantes selon le pays d'accueil

Pays	Période de mariage		Total
	Après émigration	Avant émigration	
Cameroun	38	82	120
	31,7%	68,3%	100%
Tchad	51	158	209
	24,4%	75,6%	100%
Guinée	67	88	155
	43,2%	56,8%	100%
Côte d'Ivoire	100	100	200
	50,0%	50,0%	100%
Mali	54	52	106
	50,9%	49,1%	100%
Mauritanie	25	62	87
	28,7%	71,3%	100%
Niger	29	82	111
	26,1%	73,9%	100%
Sénégal	33	90	123
	26,8%	73,2%	100%
Burkina Faso	15	14	29
	51,7%	48,3%	100%
Ensemble	412	728	1140
	36,1%	63,9%	100%

Le tableau 10 indique que la majorité des femmes se sont mariées bien avant le départ en migration et ne font que rejoindre leur époux. On notera au sujet du mariage et de sa relation avec le départ en migration que les pratiques observées traduisent le regard de la société d'origine sur la femme en l'occurrence de sa liberté de mouvement.

2.1.3. Niveau d'études des femmes immigrées

La répartition des femmes migrantes par niveau d'études laisse apparaître une prédominance de femmes sans aucun niveau d'études. Celles-ci représentent, à l'échelle sous-régionale, 45,5 % des immigrées. Par contre, les femmes ayant le niveau d'études supérieures représentent 12 % de la population étudiée. La répartition des immigrées par niveau d'études selon les pays d'accueil permet de constater que la proportion de femmes sans aucun niveau d'éducation est partout importante mais elle est plus élevée au Tchad (89%), en Guinée (68%) et en Côte d'Ivoire (67%). Il s'agit essentiellement de migrantes originaires des zones rurales et/ou des espaces périphériques de leur pays d'origine où les écoles font largement défaut.

Quant aux femmes ayant un niveau d'études supérieures, elles sont plus nombreuses au Burkina Faso où elles représentent plus de 50 % des enquêtées (Planche 11). Ce constat découle certes du choix de l'échantillon qui présente par endroit des biais mais l'attrait exercé par le système éducatif burkinabé sur les populations des pays voisins n'y est pas étranger. Il faut, en plus, tenir compte du retour au pays de nombreuses descendantes d'émigrés burkinabé installés dans un pays comme la Côte d'Ivoire. On observe que 46,5% des femmes engagées dans la migration internationale peuvent se prévaloir de crédits scolaires ou universitaires appréciables. Il s'agit là d'arguments qu'elles peuvent faire valoir dans le domaine de l'insertion professionnelle et/ou de l'intégration dans le pays hôte.

Planche 11. Répartition des immigrées selon le niveau d'étude et le pays d'accueil

Pays	Niveau d'études				Total
	Aucun	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Cameroun	49	89	122	40	300
	16,3%	29,7%	40,7%	13,3%	100%
Tchad	268	10	19	3	300
	89,3%	3,3%	6,3%	1,0%	100%
Guinée	205	73	22	0	300
	68,3%	24,3%	7,3%	0,0%	100%
Cote d'Ivoire	274	85	44	9	412
	66,5%	20,6%	10,7%	2,2%	100%
Mali	55	135	82	31	303
	18,2%	44,6%	27,1%	10,2%	100%
Mauritanie	181	13	115	0	309
	58,6%	4,2%	37,2%	0,0%	100%

Niger	83	86	77	59	305
	27,2%	28,2%	25,2%	19,3%	100%
Sénégal	117	72	52	57	298
	39,3%	24,2%	17,4%	19,1%	100%
Burkina Faso	23	31	88	150	292
	7,9%	10,6%	30,1%	51,4%	100%
Ensemble	1255	594	621	349	2819
	44,5%	21,1%	22,0%	12,4%	100%

2.1.4. Mobilité et appartenance ethnique

Les résultats de l'enquête quantitative montrent une répartition inégale des femmes migrantes selon l'ethnie. En effet, les proportions d'émigration les plus élevées sont enregistrées chez les femmes de la communauté peule qui regroupe les sous-groupes haalpular, fulani, fulbe, woodade et bororo (11%). Au second rang du classement on trouve les femmes malinké (9%), koyaka (9%) et celles du groupe mossi (8%). La participation des femmes au mouvement migratoire selon l'ethnie d'appartenance traduit certes la plus grande propension légendaire de certains groupes à se déplacer (Dupraz 1995) mais, on observe que la mobilité internationale n'épargne désormais aucun groupe.

Une conclusion importante est que si les migrations n'épargnent aujourd'hui aucun groupe ethnique, leur spécificité dans la forme et le fonctionnement reste commandée par la culture de groupe qui imprime des nuances particulières aux différents modèles migratoires observés dans la sous-région¹⁹. C'est d'ailleurs à la faveur du poids de la culture sur la gestion des mouvements migratoires qu'on parle de migration haoussa ou de migration mossi ou soninké. Les échanges consécutifs au voisinage dans un même pays d'accueil sont source de recompositions culturelles qui impactent aussi les autochtones. Les marchés font partie des hauts lieux d'observation des dites pratiques transnationales qui symbolisent la proximité des peuples ouest-africains.

2.1.5. Destinations et itinéraires des immigrées: des migrations de proximité

Une analyse fine du champ migratoire des immigrées indique que la Côte d'Ivoire, le Niger et le Cameroun, sont à l'échelle de l'Afrique occidentale, les principales destinations des femmes des pays enquêtés.

¹⁹ Lire à ce propos les travaux de Sadio Traoré, « Les Modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal », Revue européenne des Migrations internationales 1994, 10 (3) : 61-80 et de Papa Demba Fall, « Migrazioni internazionali e mutamenti sociali in ambiente lebou. L'esempio di Thiaroye sur-Mer » : 175-181, in. L. Perrone (a cura di) (2001), Tra due mondi. Forme e grado di adattamento della comunità senegalese, [Sociologia urbana e rurale 64-65]. Milano : F. Angeli.

Un fait important est que les immigrées s'installent principalement dans les états les plus proches de leur pays d'origine (Planche 12) Cette pratique s'explique essentiellement par la dispense de visa pour les ressortissants de la CEDEAO²⁰, le coût limité de l'investissement en termes de transport et la proximité culturelle qui n'exige pas de gros investissements au niveau de l'insertion sociale notamment aux plans de la religion, de la langue ou de la structure communautaire.

En effet, les mouvements migratoires ouest-africains, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, sont essentiellement orientés vers les pays voisins et le continent africain. Ce sont des migrations dites de proximité puisqu'elles se déroulent, à plus de 70 %, dans la sous-région. C'est ainsi qu'en s'appuyant sur de solides réseaux communautaires, les Mossis du Burkina Faso vont en Côte-d'Ivoire, que les Guinéens du Fouta-Djalou se rendent au Sénégal, pendant que les Tchadiens migrant vers le Niger.

Planche 12. Les deux premières destinations migratoires par pays d'enquête

Pays d'enquête	Première destination	Deuxième destination
Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Tchad
Cameroun	Mali	Sénégal
Côte d'Ivoire	Mali	Guinée
Guinée	Sénégal	Mauritanie
Mauritanie	Sénégal	Mali
Mali	Mauritanie	Code d'Ivoire
Niger	Cameroun	Burkina Faso
Sénégal	Mauritanie	Mali
Tchad	Niger	Burkina Faso

Il résulte de l'analyse du choix du pays de destination que l'existence de réseaux communautaires d'accueil consolidés joue un rôle primordial. Ainsi, les Nigériennes ont plus tendance à aller au Tchad (Planche 13), au Cameroun ou au Niger tandis que les Burkinabés choisissent plutôt la Côte d'Ivoire, le Tchad ou le Niger. Quant au Sénégal, il est, de son côté, la principale destination des ressortissantes des pays limitrophes que sont les Guinéennes, les Gambiennes et les Mauritaniennes mais aussi des Gabonaises qui sont essentiellement attirées par les offres de formation des écoles de commerce (Liagre, 2001 ; Lanibaichola, 2005 ; Sall, 2014)²¹.

²⁰ Cf. Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la zone CEDEAO A/PI/5/79.

²¹ Véritable « hub universitaire », Dakar offre une gamme étendue de formations dans des établissements supérieurs souvent ouverts en partenariat avec des écoles ou universités françaises et canadiennes.

**Planche 13. Répartition des femmes migrantes selon le pays de naissance
et les trois principaux pays de destination**

Pays de naissance	Pays de résidence actuelle										Principaux pays de destination		
	Cameroun	Tchad	Guinée	Côte d'Ivoire	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Burkina Faso	Total			
Nigéria	122	209	4	8	18	2	39	10	21	433	Tchad	Cameroun	Niger
Burkina Faso	12	54	5	253	21	8	32	7	0	392	Côte d'Ivoire	Tchad	Niger
Mali	45	1	55	72	1	75	38	61	5	353	Mauritanie	Côte d'Ivoire	Sénégal
Côte d'Ivoire	17	4	72	4	104	19	23	9	44	296	Mali	Guinée	Burkina Faso
Sénégal	29	7	20	1	34	109	19	0	4	223	Mauritanie	Mali	Cameroun
Togo	7	12	5	14	46	5	38	3	85	215	Burkina Faso	Mali	Niger
Guinée	12	0	1	21	22	25	0	104	2	187	Sénégal	Mauritanie	Mali
Bénin	17	1	2	9	13	7	43	6	79	177	Burkina Faso	Niger	Cameroun
Niger	29	11	2	12	5	8	0	5	21	93	Cameroun	Burkina Faso	Côte d'Ivoire
Sierra Leone	0	0	77	0	1	1	0	2	0	81	Guinée	Sénégal	Mali
Ghana	2	0	6	16	5	9	37	1	2	78	Niger	Côte d'Ivoire	Mauritanie
Guinée-Bissau	0	0	25	0	0	7	0	22	0	54	Guinée	Sénégal	Mauritanie
Tchad	0	0	0	0	0	1	35	0	11	47	Niger	Burkina Faso	Mauritanie
Gambie	1	0	2	0	1	16	0	24	0	44	Sénégal	Mauritanie	Guinée
Congo	0	0	0	1	17	2	0	6	7	33	Mali	Burkina Faso	Sénégal
Libéria	0	0	22	1	0	1	0	1	0	25	Guinée	Côte d'Ivoire	Mali
Cameroun	7	0	0	0	4	0	0	3	3	17	Mali	Sénégal	Burkina Faso
Mauritanie	0	0	1	0	3	1	0	9	0	14	Sénégal	Mali	Guinée
Gabon	0	0	0	0	2	0	0	7	1	10	Sénégal	Mali	Burkina Faso
Ensemble	300	299	299	412	297	296	304	280	285	2772	Côte d'Ivoire	Niger	Cameroun

Globalement, les années 2015, 2018 et 2020 comptent le plus grand nombre de migrantes même si les années de forte migration varient d'un pays de résidence à un autre. Les cinq dernières années (2015-2020) constituent certes les années de forte émigration féminine mais les pics varient d'un pays à un autre. C'est, par exemple, en 2015 que les plus forts taux d'émigration ont été observés au Tchad et au Niger alors que c'est en 2018 que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Mauritanie ont enregistré les leurs.

2.2. Les fondements de l'immigration féminine

De façon générale, les migrations au départ de l'Afrique occidentale sont essentiellement le fruit des disparités régionales et/ou de la vulnérabilité des écosystèmes. Elles trouvent leur principale raison d'être dans la volonté d'accéder à des ressources qui font défaut en de nombreux endroits si elles ne sont pas simplement inexistantes. Il résulte d'un tel constat que la mobilité ouest-africaine est l'expression d'un « savoir-circuler » historiquement dictée par une gestion rationnelle du temps et de l'espace. La recrudescence de la migration notée au cours des dix dernières années en de nombreux territoires d'Afrique de l'Ouest est le résultat d'une combinaison de mécanismes complexes : les conflits, le terrorisme, la pauvreté, l'instabilité politique et le manque d'opportunités socio-économiques. En conséquence, l'aspiration forte à une meilleure qualité de vie est devenue un facteur important d'émigration pour les hommes et les femmes notamment les jeunes qui ne reculent devant rien pour réaliser leur dessein migratoire (Carling & al. 2013 ; Fall e Gamberoni 2019 ; Fall 2019a, 2019b, 2019c).

Si l'agriculture et le secteur informel sont les principales activités qui accueillent les migrantes dans les pays plus économiquement prospères comme la Côte-d'Ivoire, le Nigéria ou le Ghana, on notera que l'exploitation artisanale des zones minières de Guinée, du Mali ou du Sénégal attirent de plus en plus de populations à la recherche « *des pépites d'or qui feraient leur bonheur* » (Codesria 2015 ; Daum & Dougnon 2009).

L'analyse des facteurs de migration indique qu'il est extrêmement difficile de démêler les divers éléments qui concourent à l'émigration. L'enquête *Eumagine* menée entre 2010 et 2013 auprès de 2.000 ménages de quatre régions géographiques du Sénégal révèle que plus de 75 % des jeunes âgés de 18 à 39 ans quitteraient leur pays s'ils en avaient la possibilité (Carling *et al.*, 2013). Le moteur principal de cette résolution est, certes, la recherche de travail mais il faut y ajouter des facteurs d'ordre environnemental comme la baisse des précipitations qui agit fortement sur les productions agricoles, les revenus et la durée d'occupation des paysans (Diop 1992 ; Hernandez-Carretero, 2015). Quoiqu'il soit difficile de quantifier l'importance du changement climatique sur la décision migratoire, il n'en reste pas moins vrai qu'il constitue un facteur déclenchant ou, à tout le moins, un élément aggravant des départs en milieu rural (Lô & al., 2014 ; Gemenne & Cavicchioli, 2010).

Nos enquêtes montrent (Planche 14) que les principales causes de la migration des femmes ouest-africaines sont, par ordre d'importance, le regroupement familial (39 %) ²², la recherche de travail (30 %), les guerres civiles (14 %) et les études (10 %). Il n'est toutefois pas inutile de noter que l'analyse des causes profondes des migrations doit combiner les raisons qui poussent à envisager le départ et les facteurs qui attirent la migrante dans un pays donné.

²² Les données de terrain indiquent que 56,38% et 23,95 % des immigrées vivent respectivement avec tous leurs enfants et une partie de ceux-ci. 19, 43 des enfants des immigrées sont restés au pays d'origine.

Si les causes de la migration intracontinentale sont multiples et multiformes²³, il ne faut pas, dans le cas des femmes ouest-africaines, les réduire au prétexte qui les dicte en l'occurrence le mariage. Il est important de ne pas perdre de vue que le mariage constitue certes une opportunité de départ mais que le mouvement est généralement sous-tendu par une aspiration rarement mise en avant par son auteur.

On observe aussi que les mobiles de la migration varient selon les pays de résidence des femmes. Ainsi, le regroupement familial concerne plus les femmes installées en Côte d'Ivoire (65 %), au Sénégal (56 %), au Cameroun (53 %), au Niger (46 %) et en Guinée (36 %). Pour la recherche de travail, les plus faibles taux sont enregistrés au Tchad (3 %) et au Sénégal (8 %) tandis que le Mali (64 %) et la Mauritanie (50 %) ont les volumes les plus élevés.

Pour ce qui est de la guerre civile comme cause de départ, elle concerne plus les femmes qui résident au Tchad (84 %) tandis que les migrations liées aux études concernent celles qui résident au Burkina Faso (50 %), au Sénégal (19 %) et au Niger (15 %) (Planche 14).

²³ Voir notamment le dossier Données migratoires en Afrique de l'Ouest.
<https://www.migrationdataportal.org/fr/regional-data-overview/western-africa>

Planche 14. Répartition des immigrées ouest-africaines selon les causes de la migration et le pays de résidence

Causes de la migration	Pays d'enquête									Total
	Cameroun	Tchad	Guinée	Côte d'Ivoire	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Burkina Faso	
Recherche du travail	64	8	94	124	193	155	97	23	80	838
	21,5%	2,7%	31,3%	30,1%	64,1%	49,7%	31,8%	7,7%	28,2%	29,8%
Etudes	2	1	11	12	11	1	45	56	142	281
	0,7%	0,3%	3,7%	2,9%	3,7%	0,3%	14,8%	18,7%	50,0%	10,0%
Regroupement familial	159	35	108	266	59	115	141	168	32	1083
	53,4%	11,7%	36,0%	64,6%	19,6%	36,9%	46,2%	56,2%	11,3%	38,5%
Commerce	1	0	0	0	0	0	14	24	0	39
	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	4,6%	8,0%	0,0%	1,4%
Réfugiés	7	0	0	5	0	0	0	1	0	13
	2,3%	0,0%	0,0%	1,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	,5%
Crise politique	27	0	0	0	0	0	0	3	0	30
	9,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	0,0%	1,1%
Guerre civile	25	252	67	2	20	15	0	8	1	390
	8,4%	84,3%	22,3%	0,5%	6,6%	4,8%	0,0%	2,7%	0,4%	13,9%
Guerre inter-religieuse	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	0,0%	0,1%
Tourisme	11	2	0	0	5	1	1	2	10	32
	3,7%	0,7%	0,0%	0,0%	1,7%	0,3%	0,3%	0,7%	3,5%	1,1%
Activités professionnelles	1	0	0	0	0	16	6	3	1	27
	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,1%	2,0%	1,0%	0,4%	1,0%
Autre	1	1	20	3	13	9	1	7	18	73
	0,3%	0,3%	6,7%	0,7%	4,3%	2,9%	0,3%	2,3%	6,3%	2,6%
Ensemble	298	299	300	412	301	312	305	299	284	2810
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

On retiendra en guise de conclusion que, si des raisons spécifiques peuvent être à l'origine de mobilités internationales, notamment chez les femmes, les causes profondes des mobilités africaines s'inscrivent majoritairement dans la volonté d'accès aux ressources qui est liée aux crises socio-spatiales et/ou dans le désir d'émancipation qui constitue une dimension fondamentale chez les jeunes.

2.2.1. Immigration féminine ouest africaine et champ migratoire

L'analyse des trajectoires des immigrées montre que le nombre de pays où ont séjourné les immigrées avant d'atteindre leur pays actuel de résidence varie considérablement d'une communauté nationale à une autre. On notera toutefois que sept femmes migrantes sur dix n'ont pas séjourné dans un pays autre que leur pays actuel de résidence.

En termes de trajectoire migratoire, les femmes ayant séjourné dans un seul pays représentent 18% des immigrées tandis que celles ayant séjourné dans deux pays sont de 14 %. Les femmes ayant transité par un seul pays y résident en moyenne 2,3 ans avant d'arriver au pays actuel de résidence et celles ayant séjourné dans deux pays y vivent en moyenne 5,7 ans avant d'arriver au pays actuel de résidence. Nos enquêtes donnent une idée du cursus migratoire des migrantes, mesuré à l'aune du nombre de pays visités avant l'installation dans le pays actuel de résidence. Dès lors que près de 70% des immigrées africaines n'ont connu qu'un seul pays de résidence, on ne peut parler de circulation migratoire. Seules 13,6 % des immigrées ont séjourné dans deux pays d'accueil. L'existence d'un réseau migratoire familial joue un rôle important dans la participation féminine au fait migratoire. Si le nombre de migrants dans une même famille n'est pas étroitement corrélé au nombre de départs dans ladite famille, il peut influencer voire nourrir la propension à l'exode et/ou l'acceptation du droit des femmes à émigrer.

La répartition des femmes migrantes selon le secteur d'activité principale (Planche 15) et le pays de résidence montre des disparités selon les pays d'accueil. En effet, c'est au Tchad, qu'on rencontre le plus important taux de femmes sans activité tandis que les commerçantes/vendeuses sont plus nombreuses en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en Guinée et en Mauritanie. Les étudiantes/élèves sont nombreuses au Burkina Faso, au Sénégal et au Niger. Les immigrantes du secteur du travail manuel qualifié (couturière, chauffeur, coiffeuse, mécanicienne, cuisinière) sont plus nombreuses au Mali.

Planche 15. Répartition des immigrantes selon l'activité principale

Activités	Effectif	Pourcentage
Pas d'activité	174	6,20%
Élève/étudiante	310	11,10%
Travaux ménagers	308	11,00%
Sans emploi (au chômage) ²⁴	125	4,50%
Retraitée	7	0,30%
Employée d'une exploitation familiale	15	0,50%
Ouvrière agricole/de l'élevage	18	0,60%
Cheffe d'entreprise agricole / de pêche	3	0,10%
Agricultrice / éleveur	35	1,30%
Commerçante / marchande	1000	35,90%
Propriétaire d'entreprise (moins de 10 employés)	96	3,40%
Propriétaire d'entreprise (10 employés ou plus)	4	0,10%
Domestique	95	3,40%
Sécurité privée	14	0,50%
Travailleuse manuelle non-qualifiée (nettoyage, ouvrière dans l'industrie, vendeuse de thé, porteuse)	82	2,90%
Travailleuse manuelle qualifiée (couturière, chauffeur, coiffeuse, mécanicienne, cuisinière)	308	11,00%
Contremaître / cheffe d'équipe dans une usine	6	0,20%
Employée non-qualifiée / employée de vente au détail	36	1,30%
Employée de bureau (secrétaire, agent administratif, comptable, assistante en pharmacie)	46	1,60%
Employée de bar	69	2,50%
Prostituée / travailleuse du sexe	3	0,10%
Autres	34	1,20%
Ensemble	2788	100%

2.2.2. Evolution du projet migratoire féminin : rester dans le pays d'accueil ou rebondir ailleurs ?

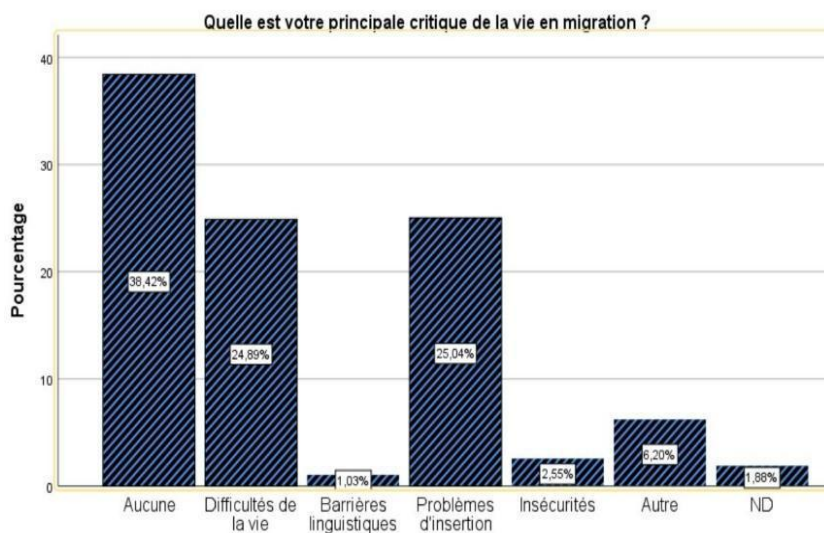
Les données recueillies montrent que près d'une femme sur trois (31,55 %) envisage de partir dans un autre pays tandis que plus de la moitié des immigrées indiquent vouloir poursuivre leur migration dans leur pays d'accueil. On notera que le souhait de quitter le pays d'accueil concerne la moitié des

²⁴ En Afrique de l'Ouest en général, le terme chômeur s'applique à ceux qui ont perdu un emploi formel. L'expression plus couramment utilisée est celle de "sans activité" qui désigne ceux qui n'ont pas débuté une activité même informel ou n'ont jamais exercé une activité professionnelle.

immigrées en Mauritanie et au Burkina Faso. Elles sont suivies, dans une moindre mesure, par les femmes installées au Mali et au Sénégal avec des taux de plus de 40% alors que seules 8% des immigrées envisagent de quitter le Tchad pour un autre pays.

Si le souhait de poursuivre la migration dans un autre pays peut être une conséquence des difficultés rencontrées dans le pays d'accueil, il est quand même surprenant de constater que près de 40 % des immigrées n'émettent aucune critique sur leur pays d'accueil (Planche 16).

Planche 16. Critique formulée par les immigrées au sujet de leur pays d'accueil



Le tableau ci-dessous renseigne sur l'importance des femmes qui envisagent de se redéployer vers un autre pays selon le pays de résidence.

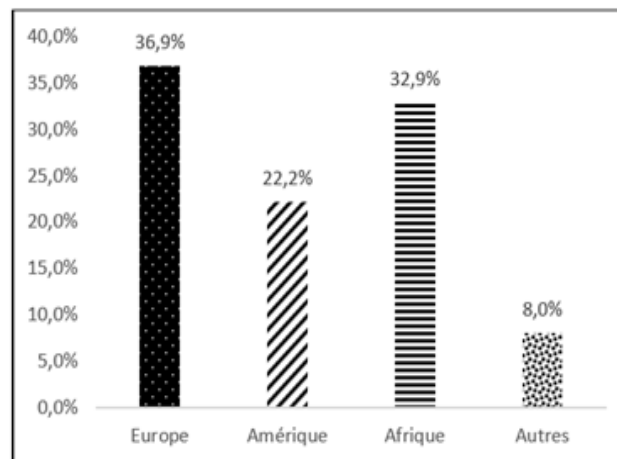
Planche 17. Aspiration migratoire selon le pays de résidence

Pays	Envisage de partir dans un autre pays		
	Oui	Non	Total
Tchad	23	277	300
	7,7%	92,3%	100%
Côte d'Ivoire	67	244	311
	21,5%	78,5%	100%
Cameroun	63	237	300
	21,0%	79,0%	100%
Niger	58	174	232
	25,0%	75,0%	100%
Sénégal	125	174	299
	41,8%	58,2%	100%
Mali	132	171	303
	43,6%	56,4%	100%

Mauritanie	151	157	308
	49,0%	51,0%	100%
Burkina Faso	145	147	292
	49,7%	50,3%	100%
Guinée	127	143	270
	47,0%	53,0%	100%
Ensemble	894	1729	2623
	34,1%	65,9%	100%

La ventilation par continent des immigrées ouest-africaines qui envisagent de partir vers un autre pays indique que 37% veulent aller en Europe et 22% en Amérique du Nord contre 33% qui veulent rester en Afrique (Planche 18).

Planche 18. Destination projetée en cas de départ du pays actuel d'accueil



Il faut toutefois noter, dans le cas spécifique de l'Afrique comme espace de redéploiement, que l'approfondissement de la crise économique et sociale a largement favorisé le protectionnisme des *eldorados*, synonyme de dispositions restrictives en matière de circulation des personnes (Bredeloup, 1995 ; Afolayan, 1988 ; Amaizo, 2002 ; Coquery-Vidrovitch et al., 2003). D'autres facteurs concourent au rejet des migrants sur le continent : (a) la croissance exponentielle du secteur informel et/ou l'aggravation de la pauvreté qui fait du migrant un bouc émissaire commode (Gabon, Guinée équatoriale), (b) la montée de la violence et de la xénophobie qui est source d'instabilité politique (Côte d'Ivoire) et (c) les replis ethniques ou identitaires qui remettent en cause les projets régionaux d'intégration (Afrique du Sud). Les destinations des femmes qui envisagent de partir dans un autre pays varient selon le pays de résidence (Planche 19)²⁵. En effet, le continent européen est la première

²⁵ Rares sont les migrantes qui acceptent de parler ouvertement de leur désir d'ailleurs. Même si la présente recherche n'en fait pas véritablement cas, celles qu'on peut considérer comme des migrantes en transit sont nombreuses à chercher secrètement "la voie qui mène vers l'Occident". On les rencontre surtout dans les centres urbains comme Bamako, Dakar, Niamey ou Ouagadougou où sont installés des « facilitateurs de voyage » vers les importants points de passage comme Gao, Nouadhibou, Agadez.

destination convoitée par les immigrées en Mauritanie, au Sénégal et au Mali avec respectivement 59 %, 53,10 % et 53% qui envisagent de partir dans un autre pays. Pour le continent américain, les proportions les plus élevées sont enregistrées chez les immigrées en Guinée (39 %), en Côte d'ivoire (30 %) et au Burkina Faso (29 %). Les femmes qui envisagent de repartir dans un autre pays africain résident en majorité au Tchad (83 %), au Cameroun (67 %) et au Niger (63 %).

Planche 19. Répartition des immigrées qui envisagent de partir vers un autre pays selon le pays de résidence

Pays	Pays de destination future				Total
	Europe	Amérique	Afrique	Autres	
Cameroun	6	10	42	5	63
	9,50%	15,90%	66,70%	7,90%	100%
Tchad	4	0	19	0	23
	17,40%	0,00%	82,60%	0,00%	100%
Guinée	17	48	26	32	123
	13,80%	39,00%	21,10%	26,00%	100%
Côte d'Ivoire	24	20	22	1	67
	35,80%	29,90%	32,80%	1,50%	100%
Mali	70	35	21	6	132
	53,00%	26,50%	15,90%	4,50%	100%
Mauritanie	87	15	34	11	147
	59,20%	10,20%	23,10%	7,50%	100%
Niger	15	4	36	2	57
	26,30%	7,00%	63,20%	3,50%	100%
Sénégal	60	19	30	4	113
	53,10%	16,80%	26,50%	3,50%	100%
Burkina Faso	38	42	56	9	145
	26,20%	29,00%	38,60%	6,20%	100%
Ensemble	321	193	286	70	870
	36,90%	22,20%	32,90%	8,00%	100%

2.2.3. Causes du départ des immigrées vers un autre pays

Environ quatre femmes sur dix qui envisagent de partir dans un autre pays sont à la recherche de conditions de vie meilleures et 15 % veulent poursuivre leurs études ou rejoindre leur famille. La recherche de travail décent ne concerne que 3 % des femmes migrantes qui envisagent de partir vers un autre pays. La recherche de conditions de vie meilleure est la principale cause de départ pour les femmes qui envisagent de partir dans un autre pays (Planche 20). Elle concerne celles qui résident en Mauritanie (81 %), au Mali (72 %) et en Côte d'Ivoire (72 %). Les femmes qui veulent poursuivre leurs études sont plus nombreuses au Sénégal (36 %) au Burkina (34 %) et au Niger (21 %).

Planche 20. Répartition des femmes qui envisagent de partir vers un autre pays selon la cause du départ et par pays de résidence

Pays	Pourquoi envisagez-vous de partir vers un autre pays ?							Total
	Recherche de condition de vie	Poursuivre des études	Tourisme	Recherche du travail décent	Regroupement familial	Services et affaires	Autre	
Cameroun	6	2	12	9	16	7	8	60
	10,00%	3,30%	20,00%	15,00%	26,70%	11,70%	13,30%	100%
Tchad	8	0	1	0	13	0	1	23
	34,80%	0,00%	4,30%	0,00%	56,50%	0,00%	4,30%	100%
Guinée	24	4	0	0	7	0	91	126
	19,00%	3,20%	0,00%	0,00%	5,60%	0,00%	72,20 %	100%
Côte d'Ivoire	48	7	0	0	12	0	0	67
	71,60%	10,40%	0,00%	0,00%	17,90%	0,00%	0,00%	100%
Mali	94	10	11	0	12	0	3	130
	72,30%	7,70%	8,50%	0,00%	9,20%	0,00%	2,30%	100%
Mauritanie	120	3	2	0	18	1	4	148
	81,10%	2,00%	1,40%	0,00%	12,20%	0,70%	2,70%	100%
Niger	18	12	3	3	14	6	2	58
	31,00%	20,70%	5,20%	5,20%	24,10%	10,30%	3,40%	100%
Sénégal	23	43	6	9	27	8	5	121
	19,00%	35,50%	5,00%	7,40%	22,30%	6,60%	4,10%	100%
Burkina Faso	19	48	39	8	12	3	12	141
	13,50%	34,00%	27,70%	5,70%	8,50%	2,10%	8,50%	100%
Ensemble	360	129	74	29	131	25	126	874
	41,20%	14,80%	8,50%	3,30%	15,00%	2,90%	14,40 %	100%

2.2.4. Immigration et retour au pays d'origine

Plus de la moitié (51 %) des femmes migrantes envisagent de retourner dans leur pays d'origine dans les deux prochaines années (Planche 20). Toutefois, la proportion de femmes migrantes qui envisagent de retourner dans leurs pays d'origine au cours des deux prochaines années varie selon le pays de résidence. En effet, les proportions les plus élevées sont enregistrées au Burkina Faso (71 %), en Mauritanie (69 %), au Niger (65 %), au Mali (62 %) et au Sénégal (54 %) où plus de 50 % des femmes désirent retourner chez elles (Planche 21).

Les causes du retour au pays d'origine les plus évoquées sont : « *la visite à la famille* » (69 %), la « *situation financière améliorée* » (14 %) et le « *travail ne marche pas* » (13 %). Par contre celles qui choisissent le retour à la fin des études « *pour servir leur pays* » ne représentent que 3 % des immigrées.

Planche 21. Répartition des femmes migrantes qui envisagent de retourner dans leur pays d'origine dans les deux prochaines années selon le pays d'accueil

Pays de résidence	Projetez-vous de rentrer au pays dans les deux prochaines années ?		
	oui	non	Total
Cameroun	105	195	300
	35,00%	65,00%	100%
Tchad	88	212	300
	29,30%	70,70%	100%
Guinée	146	154	300
	48,70%	51,30%	100%
Côte d'Ivoire	142	270	412
	34,50%	65,50%	100%
Mali	188	115	303
	62,00%	38,00%	100%
Mauritanie	215	95	310
	69,40%	30,60%	100%
Niger	199	106	305
	65,20%	34,80%	100%
Sénégal	154	133	287
	53,70%	46,30%	100%
Burkina Faso	208	84	292
	71,20%	28,80%	100%
Ensemble	1445	1364	2809
	51,40%	48,60%	100%

3. Etre femme et immigrée en Afrique de l'Ouest : les défis de l'expatriation au féminin

Si les femmes et les hommes partagent les mêmes espaces migratoires, force est de noter que la spécificité de genre de chaque groupe impacte bien des aspects de leurs projets qui sont marqués par des différences significatives (Coquery-Vidrovitch, Goerg, Mandé & Rajaonah 2003 ; Banque mondiale 2011).

Afin de bien appréhender la réalité migratoire féminine, nous avons interrogé, dans chacun des neuf pays d'étude, dix immigrées choisies par effet boule de neige.

Le gradient du discours des immigrées s'articule autour de thématiques individuelles d'ordre matériel, psychologique ou affectif et des thèmes plus généraux relatifs aux contextes social, culturel et politique de l'immigration à travers ses lacunes et les attentes ou ambitions des actrices.

Couplé à l'observation participante, le corpus tiré des 90 entretiens réalisés fournit de précieuses indications sur les conditions de vie et de séjour des immigrées en même temps qu'il éclaire bien des aspects de la spécificité de l'exode au féminin. Mises en relation avec les données quantitatives et combinées aux éléments saillants de la revue de la littérature, les interviews collectées auprès des immigrées ouest-africaines révèlent une réalité qui actualise et renouvelle le cadre des connaissances des pays impliqués dans la recherche.

3.1. Les déterminants des migrations féminines en Afrique occidentale francophone

Bien que les femmes aient de tout temps migré tant en interne qu'à l'international, parfois seules, souvent pour accompagner leur conjoint, et plus fréquemment pour rejoindre leur conjoint, la migration féminine est toujours restée un phénomène perçu comme de second rang. En effet, l'image de l'homme seul, migrant pour des raisons économiques ou politiques, continue d'être prégnante dans les représentations de l'immigration même si nous observons que de plus en plus de femmes africaines empruntent les chemins de la migration « *pour les mêmes raisons qui font courir les hommes : gagner plus d'argent²⁶, accéder à de meilleures conditions de vie* ».

En effet, la dégradation des terres de culture et les mauvais rendements agricoles s'accompagnent d'un désœuvrement des chefs de ménages, caractérisé par le manque d'opportunités et d'autres activités génératrices de revenus. Et, pour surmonter cette difficulté, ceux-ci, décident d'émigrer et ont pour destination les grandes villes et les pays de la sous-région. Cependant, il semble que dans certains cas ces départs restent infructueux car ils ne donnent pas lieu à des envois d'argent ou d'autres biens). Compte tenu de l'accélération des multiples effets des changements climatiques ou environnementaux et des catastrophes naturelles, accompagnés par la forte croissance démographique, la migration des hommes ne couvre plus les besoins du ménage. Il se crée bien souvent une démission et une fuite de responsabilités parentales qui conduit les femmes et jeunes filles à migrer pour satisfaire leurs besoins.

²⁶ Il a été retenu, à la suite de l'enquête pilote réalisée à Dakar, au Sénégal, de ne pas s'intéresser aux transferts financiers puisque peu de migrantes interrogées acceptaient d'en parler ou étaient incapables de donner des montants transférés. Cette question pourrait faire l'objet d'une recherche ultérieure.

On retiendra, comme le note cette jeune béninoise, le sentiment largement partagé que les migrantes sont conscientes des nombreux écueils qu'elles doivent surmonter durant leur séjour à l'étranger mais aussi de la responsabilité qu'elle implique :

« Tout ce qui est en rapport avec la femme [...] n'est pas facile... C'est compliqué quand tu quittes ton pays vers un pays étranger dont tu ne connais personne... Loin de ma famille, ça m'a permis de me débrouiller toute seule et d'être plus que motivée et d'être plus responsable » (entretien à Abidjan avec Francesca, 24 ans).

Il n'est par conséquent pas étonnant de constater que le projet migratoire féminin est marqué par un désir insoupçonné d'affirmation personnelle. Nos enquêtes indiquent que la détermination à tirer profit de la migration est surtout une caractéristique des immigrées qui poursuivent des études avec l'objectif déclaré d'un retour au pays d'origine qu'elles entendent servir utilement.

La force de caractère notée dans la volonté des immigrées de s'en sortir constitue un fait notable :

« Oui, je me suis retrouvée parce que, ici j'ai appris une formation. Et aujourd'hui, par la grâce de Dieu, je me suis installée, je fais mes activités tout va bien. Donc la migration m'a apporté beaucoup, ça m'a permis de me prendre en charge du fait que j'ai appris un métier et je ne compte pas sur quelqu'un pour pouvoir me défendre. J'ai appris un métier en tout cas je m'en sors. Donc la migration est une bonne chose. (Entretien réalisé à Gagnoa, Côte d'Ivoire).

C'est en d'autres termes, ce qui ressort des propos ci-dessous d'une étudiante béninoise en doctorat de médecine à université Saint Thomas d'Aquin, soutenant que la plupart des immigrées ont conscience de devoir être fortes dans la conduite de leur projet :

« En tant que migrante comme on le dit, il y a toujours des difficultés qui sont là. Bon déjà, on doit fournir beaucoup plus d'efforts que les autres je ne sais pas pourquoi parce que, vu que tu es étrangère, il y a déjà le statut d'étranger qui est collé sur toi donc quand il suffit de faire quelque chose et qui ne soit pas bien fait, on va dire que c'est normal. Tu quittes ton pays..., et tu viens faire des trucs. En fait tu te dis, il faut que tu sois bon, il faut que tu sois bon pour que les gens sachent que si tu as quitté ton pays, tu as quelque chose à offrir quand même. Donc ça pose un problème, parce que si je fais quelque chose maintenant que c'est mieux, si Burkinabè fait et c'est mauvais, ça ne sera pas avec le même œil qu'on va nous regarder ». (Entretien avec Pulchérie, Ouagadougou, Burkina Faso).

3.2. Deux grandes formes de migration transfrontalière féminine

Une lecture attentive du discours des immigrées permet d'opposer, en fonction de la durée du mouvement migratoire, deux principaux types de mobilités transfrontalières : l'immigration et la circulation migratoire.

On entend par immigration, l'installation pour une période de plus de trois mois dans un pays autre que le pays de naissance. Cette forme de migration internationale également appelée émigration d'accompagnement est essentiellement le fait d'épouses qui rejoignent leurs partenaires qui ont choisi de s'installer à l'étranger. A Dakar par exemple, les Ghanéennes accompagnent leurs époux dans la transformation des produits de la pêche à laquelle ils s'adonnent, les Guinéennes servant d'écailleuses, de porteuses ou de femmes disponibles pour toutes autres tâches.

Une seconde forme de franchissement de la frontière nationale par les femmes ne donne pas nécessairement lieu à une installation durable dans le pays d'accueil. On peut la définir comme une circulation migratoire puisqu'elle correspond à un déplacement ponctuel qui dure au mieux trois, voire

quatre semaines. Elle est surtout le propre des « femmes d'affaires » communément appelées « commerçantes » qui s'approvisionnent en marchandises à redistribuer dans leur pays d'origine. Nos enquêtes montrent qu'il s'agit en général de femmes qui, en raison de contraintes familiales (gestion d'un ménage ou réserves parentales) sont réduites à effectuer des va-et-vient réguliers. Tina note que :

« Beaucoup [de Libériennes] viennent à Abidjan pour payer des marchandises (pommades des ivoiriens, coco butter, les bonnes pommades...). Il y a mes sœurs mêmes qui font le commerce, quittent le Libéria pour venir faire des achats à Abidjan et retournent pour aller revendre. Souvent on se croise, on passe par San-Pedro pour aller vers Tabou » (Entretien avec Tina, Abidjan, Côte d'Ivoire).

On sait qu'une pratique courante des femmes africaines est de s'approvisionner régulièrement sur les grands marchés d'Accra, de Lomé, de Dakar, de Bamako ou de Nouakchott. Elles mettent à profit de courts séjours pour écouler des produits typiques de leurs pays et acquérir des produits revendus à leur retour au pays d'origine. Ce type de mobilité peut être plus ou moins intense aux différents moments de l'année, par exemple en relation avec des fêtes et des célébrations qui nécessitent des produits spécifiques. Ce dynamisme économique n'est toutefois pas mesuré à sa juste valeur du fait de son caractère essentiellement informel.

Il peut aussi constituer les prémisses d'une phase de mise en migration plus longue, par le biais des réseaux de connaissances et savoirs circuler qu'il procure au gré des contextes et opportunités économiques.

C'est le cas de la situation économique difficile du Sénégal qui se traduit par un chômage important des jeunes, ne facilitant guère l'accès des migrants au travail salarié régulier. Par contre, rien ne s'oppose à leur insertion dans le secteur informel. À l'exception notable de quelques étrangers actifs dans le secteur formel, l'immense majorité des migrants est réduite, à titre individuel ou collectif, à inventer des stratégies propres d'appropriation d'espaces d'activités notamment dans les grands centres urbains et/ou d'occuper les créneaux laissés vacants par les nationaux (Fall et al, 2021).

De la vente des fruits par les Peuls de Guinée, à celle de la viande grillée par les Haoussa, en passant par le commerce des pièces automobiles par les Nigériens, l'insertion des immigré.e.s dans le tissu économique sénégalais s'appuie sur des réseaux communautaires d'entraide.

3.3. Le projet migratoire à l'épreuve du terrain

Quelles que soient leurs causes, les migrations féminines ouest-africaines sont principalement orientées vers les centres urbains marqués par d'importantes mutations et considérés comme des points d'attraction pour les opportunités sociales, économiques et de communication que tout centre urbain peut offrir. Au Burkina Faso par exemple, ces derniers temps avec le développement économique, la présence de migrantes est observée surtout dans les grands centres urbains, comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, à l'image de ce que certains auteurs (Tassembédo 1995 ; Song Naba 2015 ; Dabiré et al. 2021) ont pu révéler dans leurs travaux. Ces femmes principalement des Maliennes, des Béninoises, des Ghanéennes, des Togolaises et des Ivoiriennes, se spécialisent dans la restauration, dans le commerce de pagnes et tissus, et dans certains métiers tel que la coiffure (Song Naba 2015 ; Dabiré et al. 2021).

Notons, à titre d'exemple, que les représentations sociales des statuts féminins et masculins sont moins tranchées et rigides que dans les villages d'origine où les rôles sociaux sont fortement sexués et respectés alors qu'en ville le contrôle de la famille et de la communauté est moins prégnant et laisse plus d'autonomie aux femmes. Il en résulte bien souvent des comportements novateurs, de nouvelles valeurs et des rapports de sociabilité qui contrastent avec l'identité culturelle des migrantes. C'est ainsi qu'à côté de la fécondité qui a fortement baissé, la connaissance et la pratique de la contraception sont plus largement répandues.

En plus, et tel que le révèlent les entretiens conduits au Niger par exemple, la migration des femmes leur attribue une apparence physique, un nouveau look, car de retour de la ville, celles-ci se différencient de celles restées au village de par leur habillement et leur parure (Oumarou, 2015 ; Seyni, 2019, Mounkaila *et al.*, 2021).

De nombreuses immigrées ont souligné leurs difficiles conditions de migrantes seules ou d'épouses de migrants. En effet, les catégories de femmes concernées par la migration, sont entre autres : des femmes mariées avec ou sans enfants, des mères célibataires, des divorcées, des veuves, des séparées, des très jeunes filles, des célibataires et même des femmes d'un âge très avancé. Ces femmes peuvent être scolarisées ou non (Bonnassieux et Gangnero 2015 ; Oumarou 2015 ; Morokvasic 1984 ; Findley 1995 ; Locoh 1995 ; Caritas international sd ; Fall *et al.* 2021 ; Dabrié *et al.* 2021 ; Mounkaila *et al.* 2021).

Cependant, elles marquent de manière nette et claire leur satisfaction et leur fierté de s'être engagées dans la migration qui constitue une aventure exaltante quoique ponctuée de difficultés. En effet, malgré les épreuves endurées, aucune immigrée ne regrette son choix. C'est là un biais bien connu en psychologie cognitive de « persister dans ses erreurs ou échecs » et ne pas les reconnaître qui peut en partie expliquer cette absence unanime de regrets.

Les témoignages révèlent une réelle volonté de réussite et une très grande capacité d'adaptation et de flexibilité par rapport aux conditions changeantes auxquelles il faut faire face.

D'un point de vue psychologique, il y a lieu de marquer d'une pierre blanche la capacité des immigrées à supporter le malaise vis-à-vis de la famille lorsqu'elle n'approuve pas le départ à l'étranger. Ainsi, pour les femmes Kibsi, la décision de partir n'a pas souvent rencontré l'assentiment du père ou de l'époux. Par conséquent, les candidates partent généralement dans la clandestinité sans en avertir ou informer un quelconque parent. Dans certains cas, c'est avec la complicité ou le concours d'une amie que la migration s'organise. Selon Tassembédo (1995), lorsqu'elles migrent, ces femmes Kibsi qui se marient très jeunes, laissent leurs maris et enfants derrière elles et migrent avec les enfants en bas âges, ce qui pose évidemment une difficulté à l'emploi. On est ainsi enclin à penser qu'en pareil contexte d'assignation de rôles sociaux prédéfinis à chaque sexe, la migration féminine se trouve incontestablement placée sous très fortes contraintes sociales (Tahdani et Todaro cité par Locoh 1995).

Poursuivre le projet migratoire – même s'il est contraire à la volonté familiale – apparaît alors comme un acte de courage personnel. Dans ce cas, les immigrées sont heureuses même si le regret de ne pas être en harmonie avec les choix familiaux reste intact et omniprésent dans leur esprit.

3.3.1. L'immigration féminine entre rêves et réalités

L'imaginaire migratoire des femmes interrogées renvoie à un profond désir d'affirmation personnelle et de régularité, un désir qui se heurte à la réalité. Les interviews réalisées témoignent de la fluidité de la migration féminine aussi bien aux plans de l'installation que du transit.

La plupart des femmes pensent que la migration a amélioré leur situation sociale parce que chacune d'elle s'est émancipée, a su se maintenir ou soutenir, chaque fois que c'est possible, sa famille notamment sa mère, par l'envoi d'argent. Elle leur a ainsi permis une participation plus visible des femmes dans la prise en charge alimentaire du ménage.

Certaines femmes ont d'ailleurs fortement exprimé leur étonnement d'avoir réalisé des choses qu'elles n'imaginaient pas, comme la possibilité de terminer une formation et d'acquérir des compétences professionnelles. Les interviews témoignent d'un ensemble d'aspects tels que la volonté et la décision

de gagner, l'adaptation aux contextes de passage et d'installation, la résistance aux situations de malaise, la capacité de gestion des relations sociales et avec la famille.

Les interviews font aussi ressortir l'idée d'une femme convaincue et très concentrée sur la légitimité d'un droit à l'amélioration personnelle de son sort. Cette conviction – au demeurant très intéressante – différencie les migrations féminines de travail des migrations pour des raisons d'études où le retour pour "servir son pays" est un sentiment plus présent :

Si on compte mes années d'études, cela fait 11 ans que je vis loin de chez moi. Après mon BAC, j'ai fait mes études à Dakar (Sénégal) pendant 5 ans, de 2004 à 2009, où j'ai obtenu un Bachelor en Marketing et Communication puis un Master en Marketing Stratégique. Et puis vient le mariage en 2010 et la suite de mon aventure à travers l'Afrique car je rejoins mon époux en expatriation à Kampala (Ouganda) pendant 9 mois. Puis nouvelle affectation à Libreville (Gabon) de 2011 à 2015 et depuis le 26 Juillet 2015 nous vivons à Antananarivo (Madagascar) !

Vivre hors de son pays correspond, chez les femmes ouest-africaines, à un changement important dans la conduite de leur mode de vie.

Alors qu'elles pouvaient bénéficier, par exemple, des pratiques de solidarité dans la gestion de leur ménage, elles se retrouvent subitement privées d'un tel soutien et obligées d'assumer seules une si lourde responsabilité. Ceci a un réel impact sur la vie quotidienne de la femme en particulier dans son insertion socioéconomique qui implique l'adoption de stratégies particulières. On notera que deux défis majeurs sont au cœur de l'immigration féminine ouest-africaine : l'accès au marché du travail et l'intégration sociale dans le pays d'accueil.

Immigration et marché du travail

Les travailleuses migrantes jouent un rôle essentiel sur le marché du travail et apportent une contribution importante aux économies et aux sociétés des pays d'accueil. Pendant que les hommes migrent vers divers secteurs économiques tels que les BTP, l'artisanat et le commerce ambulancier, les femmes restent principalement concentrées dans le secteur des services, notamment dans l'informel en tant que travailleuses domestiques, soignantes, travailleuses du sexe ou dans les industries orientées vers l'exportation (OCDE et ONU, 2013). Les femmes et les filles constituent une proportion importante des migrants économiques, puisqu'elles représentent, par exemple, la grande majorité de l'ensemble des travailleurs domestiques migrants (FNUAP 2018). Selon l'enquête sur la population active de l'Union européenne (2005), les migrantes travaillent surtout dans le commerce de gros et de détail, le domaine de la santé et d'autres prestations de services sociaux, dans l'hôtellerie-restauration et comme employées de maison. Dans ces domaines, elles sont surreprésentées par rapport aux migrants.

L'accès des immigrées africaines au marché du travail repose sur des stratégies originales qui sont développées au plan communautaire à travers le contrôle de filières commerciales. A Dakar par exemple, les marchés sont le domaine de prédilection des Guinéennes. Les Bissau guinéennes sont surtout présentes dans le secteur des emplois domestiques offerts par les familles aisées. Originaires du Golfe de Guinée, les Béninoises, Ivoiriennes et Togolaises sont omniprésentes dans la restauration fondée sur la préparation de plats typiques de leur pays d'origine dont l'attiéké qui jouit d'un immense succès. Dans le cas de la restauration au Burkina Faso par exemple, les entrepreneuses immigrées s'appuient principalement sur les spécialités culinaires de leurs pays d'origine.

Ainsi, l'insertion économique des immigrées dans le pays d'accueil s'appuie principalement sur le réseau communautaire. Les économies personnelles, la famille proche et les amis ont suffi pour réunir la somme nécessaire. Si la restauration constitue une « activité intermédiaire », nécessitant peu d'investissements et dont il est facile de se retirer, les récits recueillis tendent à invalider l'hypothèse d'un désir ardent chez ces femmes de retourner définitivement dans leurs pays d'origine. Outre le fait que le destin des femmes mariées est intimement lié à celui de leurs conjoints, les femmes célibataires et divorcées semblent ne pas entretenir un mythe quelconque de retour dans leurs pays d'origine.

Toutefois, tel que l'indique la littérature parcourue, elles doivent fréquemment se contenter de salaires inférieurs à ceux des migrants de sexe masculin comme indiqué par ailleurs. Selon Oso (2004), la participation croissante de la femme immigrée dans les activités rémunérées est principalement en relation avec l'augmentation de la main-d'œuvre dans le secteur des services, dans les travaux peu qualifiés et mal rémunérés, dans les pays d'immigration. La migration des femmes ouest-africaines répond à une demande croissante de services qui couvrent le champ de la sphère reproductive et du soin (« care »).

Les femmes immigrées occupent des emplois méprisés par les autochtones tels que les services sexuels, ou dévalorisés comme les services domestiques et la restauration de rue. Il s'agit de travaux regroupant les services sexuels et affectifs et les autres services à la personne qui visent à s'adapter à des besoins personnels et familiaux (Monkaila, *et al.* 2021).

Une recette importante de l'accès au marché du travail est de s'appuyer sur sa communauté et d'éviter de concurrencer les autochtones. Les récits traduisent aussi l'important rôle joué par les réseaux de solidarité socio ethniques (compatriotes, tontines communautaires, familles proches) mais aussi par les réseaux de solidarité non ethniques (amis burkinabè) dans la mobilisation des fonds.

La modicité des moyens indispensables pour se lancer dans la restauration (des ustensiles de cuisine, un hangar, une table, quelques chaises) n'a pas nécessité pour les restauratrices d'aller au-delà de leur entourage immédiat (liens forts). Au Burkina Faso, les restauratrices migrantes s'arrangent à toujours avoir des compatriotes parmi les cuisinières, généralement des femmes mariées à des Burkinabè (Gnibré *et al.* 2021). Au Sénégal, cette pratique est favorisée par le contrôle de « niches économiques » comme la vente de fruits par les Guinéennes, du commerce de produits de beauté par les Ghanéennes ou les Nigérianes, la fabrication et le commerce de pagnes tissés par les Bissau-guinéennes. C'est également dans cette dynamique que s'inscrit le développement de petits commerces ethniques très appréciés par les autochtones comme la vente de friandises, de beignets de haricot (*gaou, akara*), de *fataya* à la viande ou au poisson par les Togolaises et les Béninoises qui sont les têtes de file de cette activité.

Outre les fonctionnaires des institutions internationales ayant leurs sièges à Dakar et les étudiants des universités ou instituts d'enseignement supérieur qui participent de la visibilité de l'implantation étrangère notamment dans la capitale sénégalaise, la migration de travail, qui touche tout le territoire sénégalais est essentiellement le fait d'Africains.

Le fait marquant de l'immigration des années 2000 est la plus grande visibilité des femmes étrangères en milieu urbain. Pendant que les prestigieuses universités et écoles de formation des quartiers centraux de Dakar accueillent des étudiants et étudiantes appartenant à des couches sociales aisées, la grande banlieue est devenue, à la faveur de l'amélioration du système de transport et du bâti, un cadre de vie pour de nombreuses immigrées.

C'est aussi dans cette logique que s'inscrit la vente de produits du pays d'origine destinés à satisfaire la demande de concitoyens en cotonnades (*kente, lépi*) ou bijoux traditionnels. Les immigrées qui choisissent d'importer et de distribuer des produits typiques de leur pays contribuent ainsi à vulgariser leur culture au grand bénéfice de leurs hôtes. Sans qu'on s'en rende véritablement compte, la mode des pays d'accueil s'est ainsi enrichie de l'apport de communautés vivant sur leur sol en particulier dans le secteur de la couture.

Immigration et tensions sociales

L'intégration des immigrées dans le pays d'accueil se heurte toutefois aux difficiles relations avec les autochtones qui sont souvent marquées par la violence. Celle-ci se décline sous des formes différentes qui sont toutes négatives dans la réalisation du projet migratoire.

La violence verbale s'exprime le plus souvent dans le regard porté par les autochtones sur les immigrées et les membres de leur famille. L'emploi péjoratif de « noms d'oiseaux » à l'endroit des étrangers constitue un frein non négligeable au vivre ensemble qui est prôné dans les discours officiels. C'est ainsi que, dans la mémoire collective des Ivoiriens, le *Gorgui* (Sénégalais) est un roublard, tandis qu'au Sénégal, le Capverdien (*Cor Gnagna*) continue à être associé au couteau – synonyme de violence et à la consommation de viande porcine tandis que le Bissau-guinéen ou *Ndiago* est considéré comme un « individu belliqueux toujours sous l'emprise du vin de palme ».

Le regard de la société d'accueil étonne parfois les immigrées qui n'en comprennent pas toujours le fondement :

« Au début, quand j'étais venue, les gens me jetaient de la pierre. Comme nous, les Togolaises, avec les études, on coupe les cheveux, les gens me posaient la question si j'étais femme ou bien ? » (Entretien avec Grâce, 50 ans, Togolaise installée au Niger).

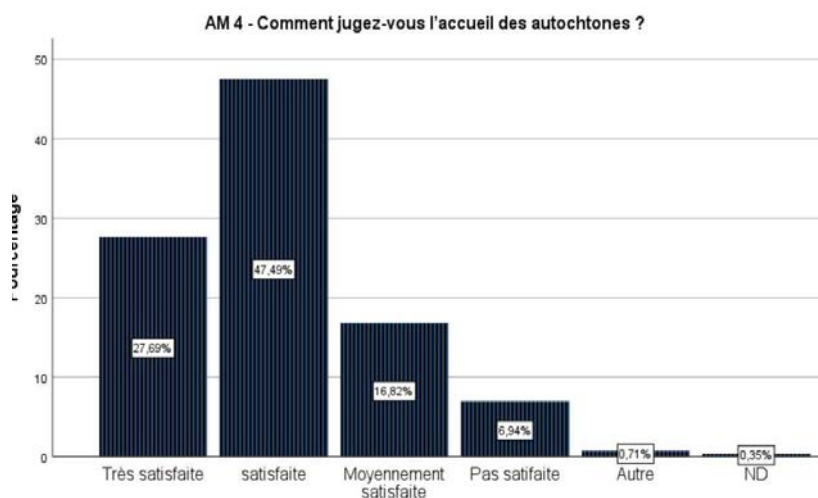
Si la violence physique est surtout signalée sur les routes migratoires qui mènent au Nord où les hommes ne font aucune concession aux femmes, abusent d'elles (ou tentent d'abuser d'elles), la xénophobie ambiante, qui est largement répandue en Afrique de l'Ouest, se nourrit de préjugés qui ont la vie dure²⁷.

Les deux phénomènes pèsent lourdement sur les droits de migrants qui sont pourtant affirmés par les instruments internationaux en matière de protection des droits des femmes en l'occurrence des immigrées dont le protocole de Maputo²⁸. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, certaines immigrées estiment qu'elles ont pu s'émanciper, subvenir à leurs besoins et soutenir la famille restée au pays, en particulier leur mère en leur envoyant de l'argent. Comme évoqué précédemment, certaines femmes ont d'ailleurs exprimé leur surprise d'avoir réalisé des choses qu'elles n'auraient jamais imaginées comme la possibilité d'achever une formation scolaire ou universitaire et l'acquisition de compétences professionnelles.

²⁷ Voir *Cahiers d'Études africaines* 2014 (p. 213-214) sur « Les mots de la migration ».

²⁸ Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (résolution AHG/Res. 240(XXXI)).

Planche 22. Immigration féminine et rapports avec les autochtones



Les migrantes déclarent leur satisfaction en ce qui concerne les relations avec la population autochtone (Planche 41) et leur fierté d'avoir réussi à la faveur de la mobilité, qui se présente comme une « grande et difficile aventure ». Malgré les difficultés endurées, aucune immigrée ne regrette son choix.

La force psychologique qu'on note chez la grande majorité d'immigrées trouve ses racines dans la migration elle-même qui est un élément important d'« éveil » ouvrant la voie à l'indépendance économique et sociale et, plus globalement, à l'émancipation. Il en est ainsi de la capacité d'acquisition d'un ensemble de matériaux permettant d'équiper la case d'une jeune mariée. Cette tâche, qui incombait aux parents, est devenue progressivement une affaire de la jeune mariée, compte tenu de l'incapacité des parents à assumer ce rôle du fait de leur faible niveau économique. Ainsi, dans la commune de Loga, la concurrence entre femmes sur le contenu du trousseau de mariage est une des principales causes qui alimentent leur déplacement vers les villes (Seyni, 2019). On constate alors qu'au-delà de satisfaire les besoins essentiels tels que l'alimentation, les femmes migrent en fonction d'aspirations diverses.

Un mot clé du discours des immigrées est l'autonomie qu'elles traduisent par la recherche d'un meilleur statut personnel synonyme de bien-être économique et social, d'opportunités de scolarisation ou de formation, de travail. Au fait, elles sont nombreuses les élèves filles qui quittent les campagnes vers les villes pour trouver un emploi conforme à leur aspiration. Ainsi, elles abandonnent les études pour la migration. Le départ des femmes engendre parfois la déscolarisation des enfants, qui les suivent, et les jeunes filles scolaires qui s'adonnent à la migration se déscolarisent (Idé, 2019). Le faible niveau de scolarisation parmi les migrantes reflète le niveau général de la scolarisation féminine, malgré leur présence bien remarquable dans le domaine de l'enseignement et de la formation dans des villes telles que Dakar dont la fonction de ville universitaire s'est renforcée depuis les années 2000 par l'accueil de nombreuses étudiantes : les Marocaines de l'UCAD de Dakar notamment en médecine et pharmacie, les Gabonaises, Djiboutiennes ou autres Ivoiriennes des écoles de commerce.

Par conséquent, certaines études montrent que les femmes migrantes sont plus scolarisées que les femmes non-migrantes (Findley, 1995). Toutefois, malgré cette sélectivité spécifique, ces femmes migrantes restent tout de même moins scolarisées que les hommes migrants. Cette différence a des implications très importantes sur les activités exercées après la migration.

Les propos des immigrées s'articulent autour de thématiques individuelles d'ordre matériel ou psychologique et affectif et des observations touchant au contexte social, culturel et politique de l'immigration à travers les lacunes notées et les horizons souhaités.

La réputation de femme facile et vulgaire est bien souvent très rapidement appliquée aux femmes immigrées, surtout durant les premières années de l'exode. Cette pratique s'inscrit dans le cadre des considérations simplistes et stéréotypées couramment utilisées à l'endroit des migrantes. Elle accroît considérablement la vulnérabilité de la femme immigrée pour qui le territoire d'arrivée ou de transit n'est pas un "territoire d'accueil" puisqu'il ne le devient qu'au bout d'un long travail de médiation au niveau des relations interpersonnelles.

Au-delà de l'aspect criminel que revêtent certaines activités de migrantes nigérianes au Sénégal particulièrement sous forme de complicité de pratiques mafieuses, de trafics de drogue et de cybercriminalité largement stigmatisées par la rubrique « faits divers » de la presse quotidienne, certains travaux de recherche concluent que la migration féminine présente des spécificités dont les plus citées sont la « dépravation » des valeurs sociales avec des grossesses non désirées, des divorces inattendus, le refus d'exercer certaines activités du ménage au village et même le refus de retourner au village (Oumarou, 2015).

Les migrations, de manière générale, et particulièrement celles des femmes, sont considérées comme l'une des nouvelles formes de fragilisation de l'institution du mariage, (Locoh, 1995). Ainsi, ce sont des facteurs de changements dans le domaine de la nuptialité. Les symptômes en sont un recul de l'âge au premier mariage, pour les hommes comme pour les femmes, une augmentation des unions sans co-résidence des époux (aménagement des unions polygames en ville) et, dans certains pays, une légère augmentation des naissances prénuptiales. Ce phénomène selon Maliki (2016) est responsable de « l'effritement des liens familiaux et des valeurs sociales qui est souvent responsable de la dépravation des mœurs, de la dignité et du non-respect des règles et préceptes religieux, repères essentiels à la socialisation des enfants ». Selon l'auteur, les témoignages des migrantes renvoient à une immigration plus ou moins « subie » chez ces femmes, contrairement à ce qui a pu se passer chez les personnes qu'elles ont rejointes. Même si ces femmes se sont engagées dans l'entrepreneuriat, le motif du départ de leur pays d'origine n'avait pas un fondement économique (se procurer des richesses dans le pays d'accueil, aider financièrement les proches restés dans le pays d'origine). Le motif était plutôt d'ordre matrimonial et familial (rejoindre son conjoint, son frère, son cousin). En effet, la décision d'entreprendre a été motivée par le souci de soutenir leurs hôtes dans la prise en charge des dépenses du foyer. Les récits indiquent que ces femmes ont connu au fil de leur séjour au Burkina Faso une dégradation de leur situation familiale et personnelle. Très peu formées et préparées à affronter un marché du travail local déjà saturé, elles n'ont eu d'autres choix que de créer leur propre entreprise. L'ouverture du restaurant a été considérée par ces femmes comme la meilleure réponse à apporter au divorce, à la baisse des revenus du conjoint ou à la détérioration des relations avec le frère ou le cousin.

3.3.2. Conditions de vie et de séjour des immigrées

La discrimination occupe une place importante dans les obstacles à surmonter par les femmes en migration. Le seul fait d'être une femme suffit à être fortement stigmatisée et à constituer une situation de frustration et/ou de vulnérabilité.

La réputation de femme facile et vulgaire, comme mentionné plus haut, colle à la peau des immigrées, surtout durant les premières années de séjour en terre étrangère en raison de considérations simplistes et stéréotypées. Elle accroît la vulnérabilité des femmes immigrées à tel point que le territoire d'arrivée ou de transit n'est pas un "territoire d'accueil" ou ne le devient qu'au bout d'un long travail de médiation au niveau des relations interpersonnelles.

On notera avec force que la sensibilité des pouvoirs publics et des autorités sécuritaires à ces questions est très faible et que les interventions des acteurs de la société civile ne suffisent pas à réguler le vivre ensemble si nécessaire à la réalisation du projet migratoire. Au plan économique, les immigrées mettent en évidence le manque de soutien économique et de services d'accueil dans les zones géographiques d'installation.

Les témoignages recueillis indiquent que les migrations féminines doivent nécessairement être contextualisées et dépasser les généralisations abusives. En effet, les interviews font ressortir un tableau riche et complexe de facteurs d'attraction et/ou de répulsion qui changent dans le temps et dans l'espace, et/ou évoluent en fonction des conditions et des opportunités trouvées dans les territoires traversés ou pratiqués. Notons, par exemple, que si l'immigration au Burkina Faso est consistante pour des raisons d'études, dans d'autres pays comme la Côte d'Ivoire, c'est la dimension économique qui prévaut.

On observera aussi qu'à l'intérieur de chaque pays d'accueil, les fondements de l'immigration peuvent avoir des configurations commandées par le contexte socio-politique des différentes zones géographiques. C'est ainsi que, par exemple, la situation ivoirienne des dernières décennies dominées par les crises militaro-politiques et postélectorales entre 2002 et 2011, « donne une coloration particulière à la stigmatisation du migrant ». Certaines immigrées souffrent de ladite situation qui, par endroit, limite leur niveau d'accès aux crédits en fragilisant leur épanouissement socio-économique.

Au titre des accords sur la liberté de circulation adoptés par la CEDEAO, « les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrer, de résider et de s'établir sur le territoire des Etats membres »²⁹. Bon nombre de ressortissants de la CEDEAO sont en situation irrégulière puisqu'ils ne disposent pas du permis de résidence obligatoire valant carte de séjour s'ils dépassent les 90 jours autorisés. Quant aux immigrés originaires d'autres régions d'Afrique et du monde, ils doivent solliciter un permis de séjour auprès du Ministère de l'intérieur pour ne pas s'exposer aux risques d'expulsion. Si les immigrés d'Afrique centrale se soucient peu d'une telle situation, les étrangers en poste dans l'administration ou dans les entreprises internationales sont toujours prompts à régulariser leur séjour. On notera qu'en plus des droits reconnus aux femmes par la Constitution sénégalaise, les instruments internationaux dont le protocole de Maputo³⁰, complètent l'arsenal juridique en matière de protection des droits des femmes en l'occurrence des immigrées.

Immigration et réflexes socioculturels

L'acquisition de l'autonomie économique, de succès personnel, de confiance ou de conscience positive de soi conduit à la reconfiguration des relations familiales et sociales entre les sexes.

C'est ainsi que certains membres de familles d'immigrées ont, avec le temps ou à la faveur d'un constat probant d'amélioration de la situation des immigrées changé d'avis sur la perception de la femme africaine en général, de l'immigrée ouest-africaine en l'occurrence.

²⁹ Cf. Article 2 du Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Les États parties disposent du pouvoir discrétionnaire de réglementer ce droit notamment en vertu des questions de sécurité.

³⁰ Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (résolution AHG/Res. 240(XXXI)).

Suite aux différentes activités rémunératrices qu'elles exercent, les migrantes engrangent des revenus qui, aussi minimes soient-ils, contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie. Bonnassieux et Gangneron (2015) annoncent qu'une fois de retour de leur migration, les jeunes femmes démarrent des activités économiques qui les libèrent de la tutelle masculine. Les revenus dégagés contribuent à l'économie familiale et permettent la prise en charge des dépenses de santé, d'habillement, de scolarité des enfants. Au sein d'une famille, l'autonomie économique des femmes est parfois assez poussée, puisqu'elles prêtent de l'argent à leur mari. Elles acquièrent une indépendance financière et un nouveau statut au sein de leur famille et de leur société (AUI, 2005). D'après Famagan-Oulé (2010), les émigrées vers la ville de Kayes, au Mali, opèrent régulièrement des transferts financiers pour assister leurs familles restées au village, ce qui permet de maintenir des liens étroits malgré la distance.

Dans son étude sur la migration des femmes maliennes, Modibo (2011) montre aussi que grâce à leurs revenus, les migrantes participent à la prise en charge des besoins fondamentaux familiaux, dont la nourriture et le logement.

Elles arrivent à se procurer aussi le trousseau de mariage, contribuent au paiement des impôts et à l'achat d'intrants pour un bon rendement des productions agricoles.

Au Niger, des études ont révélé l'apport considérable de la mobilité des femmes. Par exemple, la migration des femmes de la commune rurale de Tsaouni en Algérie « *constitue pour beaucoup de familles une stratégie de survie face au faible revenu économique et problème foncier mais aussi un acte de bravoure face à la tradition culturelle* » (Maliki, 2016). Dans cette commune, les migrantes soutiennent leurs familles et/ou leurs maris depuis la terre d'accueil. Ainsi, la migration des femmes a « *des effets positifs au plan économique qui se matérialisent par la réussite ou l'émergence de certaines immigrées émancipées et autonomes* » (Hamani, 2016). En plus, grâce à leur migration, les femmes arrivent non seulement à acquérir certaines connaissances y compris culinaires, religieuses, comportementales et hygiéniques, mais, elles représentent désormais un capital social dans le circuit migratoire (Seyni, 2019). Tous ces revenus (financiers et matériels) de la migration des femmes favorisent leur autonomisation financière vis-à-vis des époux et des parents. La migration est donc une solution choisie pour gérer au mieux des contraintes ou des aspirations de la survie quotidienne (Locoh, 1995).

La détermination des femmes à prendre leur destin en mains à la faveur de l'émigration peut avoir une incidence à moyen et long terme sur l'élimination de certains préjugés et la modification des pratiques traditionnelles aussi bien dans les contextes de départ que d'arrivée, ainsi que dans les différents groupes ethniques concernés par l'immigration. N'oublions pas de relever que la migration peut constituer une réponse à des pratiques traditionnelles comme les mariages forcés ou arrangés auxquels les jeunes filles ne veulent pas se soumettre.

En effet, dans les communautés patriarcales, il existe une forte disparité de la mobilité selon le genre. Les normes culturelles y associent à la femme, l'intérieur (la sphère de la reproduction au sens large : procréation et « care ») et à l'homme, l'extérieur (la sphère de la production). Elles tiennent à ce que les types de mobilités soient attribués aux individus selon leur genre (Yameogo, 1987). Les activités masculines s'organisent autour du travail et de la sociabilité, même pour les hommes inactifs, chômeurs ou retraités, qui n'effectuent que marginalement des déplacements induits par les tâches domestiques. A contrario, les femmes doivent assurer le fonctionnement de l'unité domestique et très souvent au-delà, dans la vie de la communauté. Cette opposition structure l'ensemble des activités des femmes, même lorsqu'elles pratiquent une activité professionnelle. Les normes sociales en matière de rapport de genre influencent la décision de migrer. Elles encouragent plutôt la migration des hommes par rapport à celle des femmes.

Les grandes questions de l'immigration féminine

Les principaux enjeux et défis évoqués par les personnes interrogées tournent autour de questions de développement avec une référence particulière aux politiques publiques.

Il y a, chez les immigrées rencontrées comme chez les hommes, une réelle demande de politiques adéquates d'accompagnement du processus migratoire. Chaque pays est ainsi invité à concevoir des interventions et des services adaptés à la bonne insertion des migrants en particulier des femmes notamment au niveau des conditions de séjour et de travail. Cela signifie, par exemple, l'accès au logement, la disponibilité de services de protection et de sécurité, de santé, du soutien linguistique et culturel, si nécessaire, pour communiquer précisément et comprendre des informations vitales comme celles des médecins et infirmières). Cette demande est très forte de la part des femmes ayant des enfants mais aussi des célibataires.

Une remarque formulée par de nombreuses immigrées est centrale dans la gestion des mobilités internationales : « il n'existe pas de pays sans population immigrée ». Il en résulte que les politiques d'accueil doivent être d'ordre structurel, axées sur les processus d'intégration et d'inclusion, et non des décisions ponctuelles voire aléatoires ou encore « en cas d'urgence ».

Par ailleurs, pour avoir échappé aux vagues d'expulsions massives notées sur le continent et concernant tout aussi les femmes migrantes (Afolayan, 1988 ; Bredeloup, 1996 ; Fall, 1999-2000), le Sénégal se considère comme une grande terre d'accueil.

L'évocation récurrente de la notion de *téranga* (hospitalité vis-à-vis des étrangers) – popularisée par l'équipe nationale de football (les Lions) et qui a fini par devenir un synonyme de Sénégal – ne signifie nullement que les personnes étrangères ne fassent pas l'objet d'ostracisme ou de mesures d'expulsion notamment pour des raisons de sécurité publique.

Les femmes immigrées regrettent de ne pas pouvoir accéder aux soutiens publics et aux projets initiés pour les femmes du pays d'accueil par les gouvernements nationaux et les pouvoirs locaux parce qu'ils reposent sur des exigences que toutes les immigrées ne peuvent satisfaire. Il n'est donc pas étonnant d'observer que l'accès des femmes migrantes aux mécanismes de financement soulève par endroit de vives polémiques.

Dans le but d'aller plus loin dans le processus d'intégration, les Etats membres de la CEDEAO ont adopté, en 2008, l'approche commune de gestion de la migration. Plusieurs instruments ont alors été mis en œuvre pour faciliter l'effectivité des dispositions communautaires contenues dans ces protocoles. Au nombre de ces instruments, figure la carte d'identité biométrique qui est l'un des derniers instruments après la mise en œuvre du passeport biométrique CEDEAO (Décision AIDEC 01/12/14 modifiant la décision AIDEC 2/7/85 portant institution d'un carnet de voyage des états membres de la CEDEAO). Elle remplace le carnet de voyage de la CEDEAO et la carte de résident pour les citoyens de la Communauté qui décident de s'établir dans un pays autre que celui dont ils sont ressortissants.

Une autre idée soutenue par les femmes interrogées est précise : l'amélioration de la situation socioéconomique des immigrées (et, par conséquent, de la société en général), implique la mise en place de politiques et d'institutions qui assurent la durabilité de la mobilité migratoire en matière de protection, de respect et de sécurité des personnes et de leurs biens.

L'accompagnement de la femme immigrée doit concrètement se traduire par des mesures genrées de soutien économique et social, d'encadrement (centres de formation ou d'apprentissage de métiers), d'assistance juridique (un numéro vert), de soins de santé, de bonnes politiques de logement avec notamment la création de centres d'hébergement.

Des politiques migratoires prenant en compte les caractéristiques propres et les ressources des territoires concernés sont aussi nécessaires. À cet effet, un meilleur traitement des immigrées est attendu au plan humain. Mais ce n'est pas tout. Une amélioration de la situation des migrants peut être un choix stratégique pour transformer la présence d'"étrangers" en une ressource.

Pour apporter des réponses adéquates aux différentes questions posées par l'immigration, une démarche inclusive centrée sur la concertation et la coopération entre le gouvernement, les partenaires du développement, et les associations de migrants est vivement souhaitée. Dans le même registre, le rapport de l'UNHCR (2020) sur le Tchad indique la présence sur son territoire de 102.819 personnes retournées, dont 33.476 personnes retournées tchadiennes établies au Lac à la suite des événements liés aux attaques de la secte Boko Haram et 69.343 personnes retournées rentrées de la RCA, suite au conflit ayant ébranlé ce pays voisin. En plus de ces retours, le Tchad compte 236.426 personnes déplacées internes recensées dans les sites et villages de la province du Lac, majoritairement constitués de femmes et jeunes filles.

De manière récurrente, les immigrées ont souligné le besoin urgent de dépasser l'opposition entre les femmes et les hommes et de privilégier l'inégalité entre les femmes. En réalité, le souhait des femmes interrogées est de dépasser la division des femmes en catégories (résidentes, immigrées, étrangères...) pour les considérer toutes comme des femmes africaines, des sujets de droit et des actrices engagées dans le bien-être social et la qualité de la vie de chaque contexte géographique.

Essentiellement analysées dans leur dimension masculine, l'intérêt plus marqué pour les dynamiques migratoires n'a que très peu modifié le regard sur les femmes en migration. Alors que beaucoup d'études, le plus souvent réalisées dans le cadre de l'exode vers le Nord, les présentent comme de simples accompagnatrices et non des actrices d'un projet migratoire personnel (Diallo, 1974 ; Ba & Bredeloup, 1996 ; Sakho, Diop & Awissi-Sall, 2011 ; Sarr & al., 2010), nos enquêtées témoignent d'une réalité toute autre.

Le peu d'intérêt jusqu'alors accordé aux femmes dans le processus migratoire n'est pas nouveau si l'on en juge par le constat dressé, il y a une quarantaine d'années, par Yves J. Saint-Martin³¹ (1981) qui souligne que « *les photographies non répertoriées, groupées en un cahier central, nous montrent les Navétanes se pressant au centre d'accueil de Tambacounda. On y voit des femmes, on y montre la vaccination des couples. Or, la femme navétane n'est que très rarement évoquée dans le texte dont on pourrait tirer l'impression que le travail saisonnier était affaire d'hommes seuls. Cette lacune diminue quelque peu l'intérêt sociologique de l'étude* ». De l'analyse des entretiens collectés, il ressort qu'en tout état de cause, les femmes sont aujourd'hui indispensables à tout développement et les organismes et politiques investissent énormément pour leur autonomisation (ONU-Femmes), leur émancipation et l'amélioration de leur statut social. Ces investissements visent à éradiquer les effets des discriminations et atrocités dont elles ont toujours été victimes jusqu'alors. Cette volonté politique doit être une réalité contraignante permettant de briser certaines barrières sur la mobilité féminine. Autant la migration est un facteur de satisfaction en ce qui concerne leur bien-être, autant les femmes doivent avoir une liberté dans la prise de décision et la motivation de migrer afin de retrouver leur équilibre face aux sociétés majoritairement patriarcales. La synthèse de cette revue de la littérature montre que la migration plus spécifiquement féminine est influencée par la pression sociale, la dégradation des conditions de vie, l'existence de réseaux de proches et d'amis facilitant l'organisation du projet migratoire, le manque d'opportunités, le non accès à l'emploi, mais aussi des institutions diverses tant publiques que privées agissant de manière différenciée.

³¹ Compte-rendu de l'ouvrage de Ph. David « Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal, des origines à nos jours », Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, t. LXVIII (1981), n° 8 : 250-251-252-253.

4. Conclusions

Au-delà du caractère exploratoire de cette étude, qui mériterait sans doute un exercice plus global et systématique sur des référentiels plus larges, les idées développées dans la présente recherche insistent sur deux dimensions fondamentales des mobilités féminines ouest-africaines : leur importance croissante et leur spécificité. Ces mobilités sont toutefois peu prises en compte dans les politiques de développement national et sous régional notamment en raison de leur faible documentation. Un tel constat est en total déphasage avec l'affirmation du principe d'égalité des chances des deux composantes de la société : les femmes et les hommes (ODD 5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

La féminisation de la migration relevée par la recherche correspond à une tendance migratoire mondiale qu'il importe de sortir de l'ombre et de lectures simplifiées. Dans le cas particulier de l'Afrique de l'Ouest, l'immigration féminine mérite d'être mise en lumière aux plans national et transnational. De ce point de vue, un engagement politique des différents États fondé sur leur proximité historique et culturelle doit être mise en avant dans l'optique d'une fraternité profitable à tous en particulier aux femmes engagées dans l'exode international.

Au total, la recherche qualitative - à travers les témoignages des immigrées - conduit à la nécessité de ne pas négliger la référence spécifique à la notion de genre, à interpréter non comme une dimension individuelle ou parallèle aux cadres de recherche les plus établis en matière de migration, mais comme une démarche méthodologique intégrée à l'analyse du fait migratoire dans les aires géographiques de départ, de transit, d'arrivée et de retour. Par ailleurs, le croisement entre revue de la littérature et données de terrain propres à l'étude révèle des enjeux d'attribution spécifique inhérents aux changements sociaux et spatiaux. Ils font émerger des pistes de recherche tant d'ordres thématiques tels que les relations migrations féminines aux prises aux changements climatiques et aux mutations socio-spatiales, que d'ordres géographiques tels que les dualités urbain/rural et les migrations féminines environnementales.

Puisqu'il est désormais communément admis que la migration internationale est un véritable facteur de développement, l'atteinte des Objectifs du Développement Durable implique une meilleure gouvernance des mobilités. Dans le cas particulier de la sous-région ouest-africaine, une bonne gestion des mobilités humaines, en l'occurrence des migrations féminines transfrontalières, implique un changement de paradigme dont la finalité est de placer les hommes et les femmes sur un même pied d'égalité par rapport aux potentialités qu'offrent les mobilités.

Parmi les principaux leviers à activer dans le sens d'une politique migratoire marquée du sceau de l'égalité de genre, on peut noter :

1. **Encourager et soutenir la coopération migratoire à l'échelle sous régionale** pour une meilleure maîtrise de la dimension statistique des questions de migrations sur la base de programmes réguliers de collecte mettant l'accent sur la production de données genrées. Cette mission doit être confiée, sur la base d'un soutien logistique des partenaires au développement, aux institutions nationales d'études démographiques qui travailleront en étroite collaboration avec les universités dans le cadre d'un Observatoire sous régional des mobilités. La mise en place d'un réseau d'enseignement et de recherche spécifiquement dédié à l'étude des mobilités aiderait positivement à une connaissance plus fondée des mobilités et à la définition de politiques pertinentes dans ce domaine.

2. **Une bonne connaissance du fait migratoire fondé sur un approfondissement des différentes thématiques**

La disponibilité de données pertinentes permet d'asseoir une bonne connaissance du fait migratoire et un approfondissement des différentes thématiques qui jouent un rôle important dans le processus d'intégration sous régionale :

- a) La contribution des immigrées aux filières peu connues ou émergentes de l'économie sous-régionale, notamment le commerce des fruits dits de la forêt comme le jujube et le cajou par exemple,
- b) La promotion du vivre ensemble, tournée vers l'intégration des étrangers, peut s'appuyer sur la base de manifestations destinées à vulgariser les produits artisanaux ou culinaires de l'autre. Réalisées sous l'égide du Ministère de la Culture et/ou des Affaires étrangères, ces journées dites culturelles pourraient participer efficacement aux échanges intercommunautaires. La Journée internationale des migrants – proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU tous les 18 décembre – serait un prétexte commode pour la tenue de ces rencontres impliquant les associations de migrants et la société civile,
- c) Dans le même esprit, une réforme des programmes scolaires doit viser, sur la base de *curricula* bien réfléchis, à mettre l'accent sur le bon voisinage, à l'échelle de la CEDEAO, voire du continent, sur la base d'une promotion argumentée des droits des immigrées et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination,

3. **Le renforcement des capacités des immigrées** tourné vers une autonomisation fondée sur des programmes ciblés de financement ou d'accompagnement professionnel ou d'orientation sociale,

4. L'attrait exercé par l'enseignement et la formation sur la jeunesse africaine doit conduire les ministères de tutelle, en rapport avec les autorités académiques réunis au sein du Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES), à **veiller sur la validité des diplômes délivrés par les établissements des pays d'accueil.**

Bibliographie

- ABADAN-UNAT N. (1977)**, "Implications of migration on emancipation and pseudo emancipation of Turkish women", *International Migration Review*, vol. 11, n° 1, (Spring), pp. 31-57.
- ADEPOJU A. (1995)**, "Migration in Africa: an Overview", In: *The Migration Experience in Africa*, Nordiska Afrika Institute, pp. 87-108.
- AFOLAYAN A.A. (1988)**, « L'immigration et l'expulsion des étrangers de la CÉDÉAO au Nigeria », *International Migration Review*, 22 (1) : 4-27.
- AMBROSETTI E. et G. TATTOLO (2008)**, « Le rôle des facteurs culturels dans les théories des migrations AIDELF (2008) », Démographie et Cultures - *Actes du colloque de Québec* (Canada, 25-29 août 2008), Association internationale des démographes de langue française. En ligne : <https://www.erudit.org/en/boooks/actes-des-colloques-de-lassociation-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/demographie-cultures-actes-colloque-quebec-2008/001490co.pdf>
- AMIN S. (1976)**, « L'impérialisme et le développement inégal », Paris : *Collection Grands documents*.
- ANTHIAS F. (1983)**, "Sexual divisions and ethnic adaptation: the case of Greek-Cypriot women", In: *One Way Ticket. Migration and Female Labour* (Phizacklea A. edited by), Routledge, London, pp. 73-94.
- AWISSI-SALL M. (2008)**, « Migration interne et migration internationale au Sénégal : que représente Dakar dans cette dynamique ? », UCAD de Dakar : IPDSR, Mémoire de Master.
- BA C.O. et S. BREDELOUP (1998)**, « Migrations interafricaines des femmes de la vallée du fleuve Sénégal », pp. 61-86, In : J. Bisilliat (dir.), *Face aux changements, les femmes*.
- BA C.O. et A.I. NDIAYE (2008)**, « L'émigration clandestine sénégalaise », *Revue Asylon(s)*, n° 3, mars 2008, Migrations et Sénégal, Url de référence : <http://www.reseau-terra.eu/article717.html>
- BANQUE MONDIALE (2011)**, "Leveraging Migration for Africa. Remittances, Skills and Investments", Banque mondiale, Washington, www.ifad.org/pub/remittances/africa_migration.pdf.
- BARRY B. (1980)**, « Anthropologie économique de la Sénégambie. Les migrants et l'économie monétaire en Sénégambie », Dakar : NÉA.
- BEAUCHEMIN C., L. KABBANJI, P. SAKHO et B. SCHOUMAKER (dir) (2013)**, « Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique », Paris : Armand Colin
- BOCQUIER P. et S. TRAORÉ (2000)**, « Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne », Villes et Entreprises, Paris : L'Harmattan, 148 p.
- BONNASSIEUX A. et F. GANGNERON (2015)**, « Rôle des migrations saisonnières et pluriannuelles dans la réduction de la vulnérabilité. Les communes de Hombori et Djougou », In : *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*, IRD, Marseille, pp. 269-313
- BOUTILLIER J.L. (1975)**, « Données économiques concernant les migrations de la main d'œuvre voltaïque », In : *Enquête sur les mouvements de population à partir du pays Mossi (Haute-Volta) 2. Les migrations de travail Mossi : évolution récente et bilan actuel des migrations de travail : les migrants et la société Mossi*, Ouagadougou : ORSTOM, p. 147-203.
- BOESEN E. (2014)**, « Mobilités dans l'espace ouest-africain : ressources, développement local et intégration régionale », Paris : Karthala.
- BREDELOUP S. (1995)**, « Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) », *Mondes en développement* XXIII (91) : 117-129.

BREDELOUP S. (1996),

« Migrants sénégalais en Afrique centrale : entre intégration et rejet ». Colloque sur *Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*. Dakar : IFAN & ORSTOM.

BREDELOUP S. (2020),

« Sortir des lieux communs et comprendre les ressorts et les formes de la migration », pp. 11-39, In : Sadouni S. & Gazibo M. (dir.), *Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs*, Presses universitaires du Québec.

CARITAS INTERNATIONAL

(2008), « Femmes et migrations : le visage féminin de la migration. Document de base », Caritas International, 20 octobre 2008.
www.caritas.org/pdf/backup/groundmigrationfr

CARITAS INTERNATIONAL

(sd). « Le visage féminin de la migration », Document de base, 13 p.

CARLING J., P.D. FALL,

M. HERNANDEZ-CARRETERO, M.Y. SARR and J. WU (2013), "Migration Aspirations in Senegal. Who Wants to Leave and Why Does It Matter?" Brussels, *European Policy Brief*.

CARRINGTON W.J.,

E. DETRAGIACHE and

T. VISHWANATH (1996),

"Migration with endogenous moving costs", *American Economic Review*, n° 86(4), p. 909-930.

CASTLES S. and J.M. MILLER

(1998), "The age of migration: international population movements in the modern World", New York: Guilford press, 336 p.

CODESRIA (2015), Numéro

spécial sur la migration, *Afrique et développement*, 40 (1).

CIGEM (2014), « La Politique

nationale migratoire (PONAM) », Bamako.

CISSÉ F. (2010), « Migration et

renforcement de l'autonomie sur soi », *International Migration Institute*, 14 p.

COLVIN L. (dir.) (1980), « Les

migrants de l'économie monétaire en Sénégal », Baltimore : University of Maryland.

COMOE E.F. (2006), « Relation

de genre et migration en Côte d'Ivoire. De la décision de migrer à l'insertion sur le marché du travail », Thèse de doctorat, Université de Montréal, 175 p.

CORDELL D.D., J.W. GREGORY

and V. PICHE (1996), "Hoe and wage : a social history of a circular migration system in West Africa", Boulder, Colo., Westview Press (African modernization and development series), XIV, 384 p.

COULIBALY O. (1986),

« Colonialisme et migration en Haute-Volta (1896-1946) », In : GAUVREAU, D., J. GREGORY, M. KEMPENEERS et V. PICHE (éds.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, Université McGill University, pp. 73-110.

COQUERY-VIDROVITCH C.,

O. GOERG, I. MANDE et

F. RAJAONAH (éds.) (2003),

« Être étranger et migrant en Afrique au XX^e siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion ». Volume I : Politiques migratoires et construction des identités. Volume II : Dynamiques migratoires, modalités, d'insertion urbaine et jeux d'acteurs. Paris : L'Harmattan.

CRUISE O'BRIEN D.C., M-C. DIOP

et M. DIOUF (2002), « La construction de l'Etat au Sénégal », Paris : Karthala, Coll. Hommes et Sociétés.

DA G.A.H. (2005), « Migration

des jeunes filles des milieux ruraux vers les milieux urbains et leur vulnérabilité face au IST et VIH/Sida : cas des jeunes filles Dagara à Bobo Dioulasso », Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou.

DAUM C. et I. DOUGNON (2009),

« Les migrations internes au continent africain », *Hommes & migrations* 1279, pp. 6-11.

DAVID P. (1980), *Les Navétanes.*

Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal. Dakar : NÉA.

DEMBELE O. (2009), « Migration,

emploi, pression foncière et cohésion sociale en Côte d'Ivoire », OIM (Organisation internationale pour les migrations).

- DE JONG GORDON F. and T. FAWCETT JAMES (1981)**, "Motivations for migration: An assessment and a value-expectancy research model", In: Gordon F. De Jong and Robert W. Gardner (éds.), *Migration decision making: Multidisciplinary approaches to microlevel studies in developed and developing countries*, New York, Pergamon Press, pp. 13-58.
- DECIMO F. (2005)**, *Quando emigrano le donne*, Il Mulino, Bologna, 248 p.
- DIALLO I. P. (1974)**, L'immigration des Guinéens à Dakar. Problèmes d'intégration d'une minorité étrangère. Université des Sciences et Techniques de Lille, Institut de Sociologie, Thèse de 3^e cycle.
- DIARRA F.A. (1974)**, Développement et population : l'exemple du Sénégal. Dakar : IDEP.
<https://hdl.handle.net/10855/42971>
- DIOP A.B. (1992)**, « Les Paysans du bassin arachidier. Conditions de vie et comportements de survie », *Politique africaine* (45) : 39-61.
- DIOP M.C. (1994)**, « Le Sénégal et ses voisins ». Dakar : Sociétés Espaces Temps.
- DIOP M.C. (2008)**, « Le Sénégal des migrations. Mobilités, identités et sociétés ». Paris : Crepos, Karthala & ONU Habitat.
- DIOP M.C. (1979)**, « Les populations expulsées du Sénégal de 1948 à 1976 ». Dakar.
- DIOP R.A. (2010)**, « Survivre à la pauvreté et à l'exclusion : le travail des adolescentes dans les marchés de Dakar ». Paris : AfriMap, Karthala & Crepos.
- DPNU (2011)**, "World Population Prospects", United Nations Department of Economic and Social Affairs, Division de la population des Nations Unies, Population Division.
- EMUS (1995)**, « Enquêtes sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal », (EMUS-1993). Bamako : REMUAO/CERPOD.
- EVERS ROSANDER E. (2005)**, « Cosmopolites et locales : femmes sénégalaises en voyage », *Afrique & histoire* (4) : 103-122.
- FAIST T. (1997)**, "The Crucial Meso Level", In: Thomas Hammar Eds., *International Migration, Immobility and Development: Multidisciplinary Perspectives*, Oxford: Berg, pp. 47-64.
- FALL P.D. (2017)**, « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest : entre dynamiques nouvelles, recompositions significatives et enjeux sociopolitiques », UNECA.
- FALL P.D. et E. GAMBERONI (2019)**, « Les migrations en Afrique de l'Ouest : dimension sociohistorique, espace géographique et défis contemporains » (pp. 23-44), In: Joao Carlos Tedesco (Org.) *Imigração senegalesa: múltiplas dimensões*, vol II. Porto Alegre, Est Edições.
- FALL P.D. (1999)**, « Les étrangers au Sénégal. Regards sur les stratégies économiques de la communauté capverdienne », pp. 569-582, In : *La Population africaine au XXI*. Durban : UEPA.
- FALL P.D. (2019a)**, « Interpretazione dei fenomeni migratori in Africa occidentale negli anni défila » (pp. 183-209), In : Daniele Frigeri e Marco Zupi (a cura di), *Dall'Africa all'Europa. La sfida politica delle migrazioni*. Roma : Donzelli Editore.
- FALL P.D. (2019b)**, « Etat-nation et frontières en Afrique de l'Ouest : le défi de la mondialisation », pp. 28-34, In : *(Dé)passer la frontière*, Collection Passerelle.
- FALL P.D. (2019c)**, « Regard sur l'émigration en Afrique de l'Ouest : entre imaginaire et réalité locale », BIFAN sér. B Tome LIX (1-2): 101-130.
- FAMAGAN-OULE K. (2010)**, « La migration féminine dans la ville de Kayes au Mali », In : *Hommes et migrations*, n° 1286-1287, pp. 62-73.
- FEI J. and G. RANIS (1961)**, « A Theory of economic development », *American Economic Review*, p. 533-565.
- FINDLEY E.S. (1995)**, « Émigration du Sahel », *Migration internationale*, vol. 33, pp. 55-70.
- FLAHAUX M.L. (2015)**, « Intention et réalisation de migration de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo », In *Population*, No. 1(70), pp. 103-133.
- FNUAP (2018)**, *Les cinq raisons pour lesquelles la migration est une question féministe*, https://www.unfpa.org/fr/news/migrationféministe_consulté_le_02/04/2019

FOURN É. et H. KOMBIENI (2015), « Migration et femmes au Bénin : analyse de quelques déterminants », In : *Nouvelle série, Sciences Humaines*, No. 1(2013), pp. 267-281.

GAMBERONI E. e P.D. FALL (2019), « Migrazioni sénégalaise in Italia: Focus Femmes », pp. 149-174, In. Joao Carlos Tedesco (Org.) *Imigração senegalesa: múltiplas dimensões*, vol. II. Porto Alegre: Est Edições.

GARY-TOUNKARA D. (2008), « La dispersion des Soudanais/Maliens à la fin de l'ère coloniale », *Hommes & migrations* 1279-2009.

GEMENNE F. et A. CAVICCHIOLI (2010), « Migrations et environnement : prévisions, enjeux, gouvernance », *Regards croisés sur l'économie* 2 (8), pp. 84 à 91.

GOERG O. (1986), « Commerce et colonisation en Guinée », Paris : L'Harmattan.

GOSS J. et B. LINDQUIST (1995), "Conceptualizing International Labor Migration : A Structuration Perspective", *International Migration Review*, Vol. 29, No. 2. (Summer), pp. 317-351.

GRAVES P.E. (1980), « Migration and Climate », *Journal of Regional Science*, n° 20, p. 227-237.

GRAVES P.E. (1979), « A life-cycle empirical analysis of migration and climate, by race », *Journal of Urban Economics*, n° 6, p. 135-147.

HAMANI K. (2016), « Migration et déconstruction culturelle. Quelle protection pour une sauvegarde de l'identité socio-culturelle des femmes arabo-africaines », In : *L'immigration féminine arabo-africaine en occident et ses incidences sur l'identité de la femme et de la famille sur le plan social et culturel*, Institut Culturel Afro-Arabe, Bamako, pp. 71-77.

VAN DALEN H.P. (2008), *Emigration Intentions*, Tilburg University.

HERNANDEZ CARRETERO M., (2015), Renegotiating Obligations through Migration: Senegalese Transnationalism and the Quest for the Right Distance, *Journal of Ethnic and Migration Studies* 41(12): 2021-2040.

IDÉ MOUNKAILA S. (2019), Migration et déscolarisation des jeunes dans la commune urbaine de Loga, Mémoire de Master de géographie, Université Abdou Moumouni, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

JAYETH H. (1996), « L'analyse économique des migrations. Une synthèse critique », *Revue économique*, n° 47 (2), p. 193-226.

KAMDEM P. et A.H. BA (2020), « Transmissions culturelles au sein des familles et dans les espaces publics : cas des immigrés camerounais en France », Espace populations sociétés [En ligne], 2020/3-2021/1 | 2021, mis en ligne le 21 janvier 2021, consulté le 11 février 2021. <http://journals.openedition.org/eps/11085>

KAMDEM P. (2016), « La dynamique migratoire au Cameroun : éléments de traçabilité et de construction socio-spatiale », In : Mimche H. et P. Kamdem (dir.), *Émigration internationale au Cameroun. Des enjeux nouveaux aux nouvelles figures*, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 47-74.

KAMDEM P. (2020), « Les migrations internationales en Afrique centrale. Lois, politiques et pratiques », New-York, African Minds, Open Society Initiatives Foundations, 204 p.

KANDEL W. and D.S. MASSEY (2002), "The Culture of Mexican Migration: A Theoretical and Empirical Analysis", *Social Forces*, vol. 80, No. 3 (Mar.), pp. 981-1004.

KANTE S. (2020), « Les diasporas sénégalaises. Des acteurs géopolitiques », Paris : L'Harmattan.

KESSELY H. (2020), « Migration sous contrainte et vulnérabilité dans l'accès aux ressources et aux services sociaux de base des déplacés de Kimiti (Est du Tchad) ». Thèse de doctorant (PhD) en Géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey, 242 p.

KOFLER A. et

L. FANKHAUSER (2009),

« L'image des migrantes dans la perception de l'opinion publique et de la politique, ainsi que dans la recherche actuelle », In : *Femmes en migration*, Commission fédérale pour les questions de migration (CFM), 58 p.

KONAN Y.S. (2012), « Insertion économique, pauvreté et conflits en Côte d'Ivoire : une analyse différentielle de la communauté burkinabé », *Revue Migrations Société*, vol. 24, n° 144, pp. 121-145, <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2012-6-page-121.htm>

KONAN Y. S. (2009),

« Migration en Côte d'Ivoire : profil national 2009 », préparé pour l'OIM, http://publications.iom.int/bookestore/free/Cote_Profile_2009.pdf

KONAN Y. S. et A. K. KOUAKOU (2011), « Immigration, intégration et conflits en Côte d'Ivoire », Chap. 4, In : Pierre Kipré et Aké G.-M. Ngo (éds.) *Conflits régionaux et indépendances nationales en Afrique de l'Ouest*, édition Harmattan, Décembre 2011, Paris.

KONSEIGA A. (2006),

« Household Migration Decisions as Survival Strategy: The Case of Burkina Faso », *Journal of African Economies*, 16(2), 198-233. [doi:10.1093/jae/ejl025](https://doi.org/10.1093/jae/ejl025)

KRITZ M.M., L.L. LIM and H. ZLOTNIK (éd.) (1992), *International migration systems: a global approach*, Oxford (Royaume-Uni), Clarendon Press, 354 p.

LAHUEC J.P. et J.Y. MARCHAL

(1979), « La mobilité du peuplement Bissa et Mossi », Paris : ORSTOM, 151 p. (Travaux et Documents de l'ORSTOM 103).

LANIBAICHOLA I. (2005),

« Migrations internationales : les étudiants béninois à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar », FLSH : Mémoire de DEA de Sociologie.

LESSAULT D. et M. L. FLAHAUX (2013), « Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal », *REMI* 29(4), pp. 59-88.

LEWIS W.A. (1954), « Economic development with unlimited supplies of labor », *The Manchester School of Economic and Social Studies*, 22, pp. 139-191.

LIAGRE T. (2001), « Les étudiants étrangers à Dakar », Université des Sciences et Technologie de Lille, Géographie, Mémoire de maîtrise.

LO H.M., et al. (2014), « Impacts des changements environnementaux sur les migrations humaines : cas du Sénégal », in Thiam M.T., Crowley J. (éds), *Impacts des changements environnementaux sur les migrations humaines. Etude de cas : Sénégal et Côte d'Ivoire*, UNESCO SHS, Dakar.

LOADA A. (2006), « L'émigration burkinabè face à la crise de l'ivoirité », *Outre-Terre*, 2006/4, n° 17, p. 343-356. DOI : [10.3917/oute.017.0343](https://doi.org/10.3917/oute.017.0343)

LOCOH T. (1995), « Familles africaines, population et qualité de la vie », In : *Les Dossiers du CEPED* n° 31, Paris, INED-CEPED, 48 p.

MACEK O. and B. MAYER (1972),

« From a study on mental hygiene and social problems of Yugoslav workers in an Austrian textile factory », In: *Mental health in foreign workers* (Verhaegen P. éd.), ACCO, Louvain.

MAGA I.H. (2009), « Migration au Niger ». Profil national, OIM.

MAGA I.H. (2011), « Migration hors et vers le Niger : une analyse selon le genre », CARIM-AS n° 2011/18.

MALIKI RABO A. (2016),

« Causes et conséquences de la migration féminine au Niger : cas de la commune rurale de Tsaouni dans le département de Kantché », Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master, Université de Zinder.

MARFAING L. et S. WIPPEL

(2003), « Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation ». Paris : Karthala.

MASSEY D.S. (1990), « The social and economic origins of immigration », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 510, pp. 60-72.

MASSEY D.S., J. ARANGO, G. HUGO, A.I. KOUAOUCI, A. PELLEGRINO and J.E. TAYLOR (1993), « Theories of international migration: A review and appraisal », *Population and Development Review*, 19 (3), pp. 431-466.

MASSEY D.S. (1988), « Economic development and international migration in comparative perspective », *Population and development review*, vol. 14, n° 3, September, pp. 383-413.

MASSEY D. and F. GARCIA ESPANA (1987), « The social process of international migration », *Science*, n° 237, p. 733-738.

MBOUP M. (2000), « Les Sénégalais d'Italie. Émigrés, agents du changement social », Paris : L'Harmattan.

MEDECINS SANS FRONTIERES (2010), « Rapport annuel 2009-2010, 39^e Assemblée générale, 5 et 6 juin 2010 ». La Plaine Saint-Denis.

MERABET O. (2007), « Etude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire », Rapport final 2006, EC, Civipol, Transtec.

MODIBO K. (2011), « La migration féminine au Mali », CARIM-AS, 2011/15, 13 p.

MOROKVASIC M. (1980), "Yugoslav migrant women in France, F.R. Germany and Sweden", Rapport d'étude, CNRS, Paris.

MOROKVASIC M. (1984), « Birds of passage are also Women », In: *International Migration Review, Special Issue Women in Migration*, vol. XVIII, Winter, pp. 886-907.

NÉYA S. (2018), « Interrelation entre migration interne et migration internationale : une analyse à partir de la mobilité des Burkinabè entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ». Rencontre GIS 2016, *Revisiter en Afrique les articulations entre migrations internes et internationales*. Paris : Afriques Cosmopolitiques.

NGOM A. (2020), « Migration clandestine sénégalaise vers l'Europe. Enjeux, déterminants et perspectives », Paris : L'Harmattan.

NICOLAS Y. (2019), « Les diasporas, actrices du changement : la place des nouvelles générations et des femmes », Paris : MEAE.

OCDE, ONU (2013), « Les migrations internationales en chiffres, Contribution conjointe des Nations Unies/DAES et de l'OCDE au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement », pp. 3-4.

OSO CASAS L. (1997), « Les effets de la migration sur le statut socio-économique et sur le rôle des femmes : le cas de l'immigration des femmes de la République dominicaine vers Madrid », In : *Face aux changements, les femmes du Sud*, L'Harmattan, Paris, pp. 87-114

OTCH-AKPA (1993), « Le principe "La terre appartient à celui qui la met en valeur". L'envers socio-politique de la problématique foncière de l'État ivoirien 1963-1993 », Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne.

OUMAROU A. (2015), « La migration féminine, une stratégie extra-agricole d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux dans l'Imanan (Niger) », In : *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*, IRD, Marseille, pp. 315-334.

SAKHO P., R.A. DIOP et M.A. SALL, (2011), « Migration et genre au Sénégal », Notes d'analyse et de synthèse, Série CARIM AS, Institut universitaire européen, 23 p.

PICHÉ V. (2013), "Contemporary Migration Theories as Reflected in their Founding Texts", *Population-E*, 68 (1): 141-164.

PIORE M. (1979), "Birds of passage: migrant labour in industrial societies", Cambridge University Press, Cambridge, 240 p.

QUIMINAL C. (1991), « Gens d'ici, Gens d'ailleurs », Paris, Bourgois.

RAVENSTEIN E.G. (1889), "The laws of migration", *Journal of the Royal Statistical Society*, 52 (2), pp. 241-305.

REYZOO F. et C. VERSCHUUR (2004), « Femmes en mouvement. Genre, migration et nouvelle division internationale du travail », Graduation Institute Publication, Genève.

RICCIO B. (2002), « Etnografia dei migranti transnazionali. L'esperienza senegalese tra inclusione ed esclusione », In: *Stranieri in Italia. Assimilati ed esclusi* (Colombo A. e Sciortino G.), Istituto Cattaneo, Il Mulino, Bologna, pp. 169-193.

RITCHEY N. (1976), "Explanations of migration", *Annual Review of Sociology*, 2, pp. 363-404.

ROBIN N. (2007), « Migrations en Afrique de l'Ouest, une longue histoire », *Grain de Sel* (40) : 12.

ROBIN N. et M. NDIAYE (2010), « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest : une dynamique de régionalisation articulée à la mondialisation », *IMI Working Papers* (10-23), Oxford : International Migration Institute.

- SADOUNI S. et M. GAZIBO (dir.) (2020)**, « Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs », Presses universitaires du Québec.
- SAINT-MARTIN Y.J. (1981)**, « Compte-rendu de l'ouvrage de P. David "Les Navétanes. Histoire des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégambie, des origines à nos jours », *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome LXVIII, n° 8, pp. 250-253.
- SAKHO P. et F.B. DIAL (2010)**, « Migration clandestine féminine. Etude de cas de Dakar et sa banlieue », CARIM-AS, n° 2010/56 EUI, RSCAS.
- SAKHO P., R.A. DIOP et M. AWISSI-SALL (2011)**, « Migration et genre au Sénégal », CARIM-AS No. 2011/10 EUI, RSCAS.
- SAKHO P., D. LESSAULT et C. BEAUCHEMIN (2011)**, « Migration internationale et conditions d'habitat des ménages à Dakar », *Population* 1 (66) :197-228.
- SALIFU S. (2007)**, "Factors Contributing to Migration from Ghana to the United States of America", Master of Arts, Ohio University, Center for International Studies, 127 p.
- SALL M. (2014)**, « Le Quartier latin sénégalais à la croisée des chemins », *Hommes & Migrations* n° 1307 : 57-65.
- SARR F., P.D. FALL, O.K. COULIBALY-TANDIAN et A. SOW et al. (2010)**, "Migration, transferts et développement local sensible au genre : le cas du Sénégal", Saint Domingue : Rapport UN-INSTRAW.
- SASSEN-KOOB S. (1984)**, « Notes on the Incorporation of Third World Women into Wage-Labor through Immigration and Off-Shore Production », *International Migration Review* <https://doi.org/10.1177/019791838401800412>
- SAWADOGO R.C. (1998)**, « Intégration de l'émigration au processus de développement au Burkina Faso », Communication lors de la deuxième assemblée du Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger, 8-10 décembre 1998.
- SEYNI S. (2019)**, « Les enjeux de la migration des femmes de la commune de Loga », Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master, FLSH/UAM, 85 p.
- SIDIKOU A.H. (1977)**, « The Zamara people of Zarmaganda : their adaptive strategy and its limits in the face of the current drought (1965-1976) », In: Van Apeldoorn J. (éd.).
- SENEGAL, MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, ANSD (2014)**, « Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage », Rapport définitif.
- SONG-NABA F. (2015)**, « Les fondements ethniques de l'entreprenariat des femmes immigrées dans la restauration à Ouagadougou, Burkina Faso », *Revue de l'Entreprenariat*, 2015/2, vol. 14, pp. 139-165. <https://www.cairn.info/revue-de-l-entreprenariat-2015-2-page-139.htm>
- STARK O. (1978)**, "Economic-demographic interaction in agricultural development: the case of rural-to-urban migration", Rome, FAO.
- STARK O. and D. LEVHARI (1982)**, "On migration and risk in LDC", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 31, n° 1, p. 191-196.
- TASSEMBEDO Y.N. (1995)**, « Les migrations féminines : cas des Kibsi à Ouagadougou », Mémoire de Maîtrise à l'Université de Ouagadougou, Département de Géographie.
- TAYLOR J.E. (1986)**, « Differential migration, networks, information and risk », In: O. Stark (éd.), *Research in Human Capital and Development*, Greenwich, Conn.: JAI Press, p. 147-171.
- TODARO M. (1969)**, « A model of labor migration and urban unemployment in less developed country », *American Economic Review*, vol. 59, p. 138-148.
- UNDESA (2015)**, "Trends in International Migrant Stock: Migrants by Destination and Origin". Source. World Bank, Migration and Remittances Households Surveys.
- VAUSE S. et T. SORONA (2015)**, « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo ? », In : *Population*, vol. 70, n° 1, pp. 41-67.
- WALLERSTEIN I. (1974)**, "The Modern World-System I. Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century", Academic Press, New York.
- WALLERSTEIN I. (1983)**, "Historical capitalism with capitalistic civilization", Verso, London-New York.

YAMEOGO P. (1987), « Habitat traditionnel, habitat moderne : la case et la villa au Burkina Faso », Thèse de doctorat de troisième cycle en sociologie, Université de Nice, 318 p.

YARO Y., M. PILON et

I. KABORE (2006), « Les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes. Un état des lieux au Burkina Faso », Colloque international Education, Violences, Conflits et Perspectives de paix en Afrique, Yaoundé, 6-10 mars 2006.

ZANOU B. (2001),

« Migrations. Recensement général de la population et de l'habitation de 1998, RGPH-98 », vol. IV, Analyse des résultats, Tome 2.

ZLOTNIK H. (2003), « Théories sur les migrations internationales », In : *Démographie : analyse et synthèse, vol. IV, Les déterminants de la migration* (Caselli G., J. Vallin et G. Wunsch dir.), Paris : NED, pp. 55-78.

ZLOTNIK H. (2003), "The global dimensions of female migration", *Migration Information*.

<http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=109>

ZOLBERG A.R. (1981),

"International Migrations in Political Perspective", In: *Global trends in migration: Theory and Research on International Population Movements* (Kritz M.M., C.B. Keely et S.M. Tomasi (éds.), Staten Island (New York).

Liste des sigles et abréviations

ABN	Autorité du bassin du Niger
AFD	Agence française de développement
CAMES	Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur
CBLT	Commission du bassin du lac Tchad
CEDEAO	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CERMID	Centre d'études et de recherches sur les migrations internationales et développement
CIGEM	Centre international pour la gestion et l'étude des migrations
DPNU	Direction de la population des Nations Unies
EIMU	Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation
EMUS	Enquête sur les migration et l'urbanisation au Sénégal
ENAMI	Enquêtes nationales sur la migration au Niger
ENV	Enquêtes sur les niveaux de vie des ménages
ETM	Emergency Transit Mechanism
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IFAN	Institut fondamental d'Afrique noire
INS	Institut national des statistiques
IPPMD	Interaction entre les politiques publiques migration et développement
MFAO	Mobilités des femmes en Afrique de l'Ouest
MSF	Médecins sans frontière
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique

ODD	Objectifs du développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCA	République centrafricaine
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RGPHAE	Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage
SIAMO	Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main d'œuvre
UA	Union africaine
UCAD	Université Cheikh Anta Diop
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNDESA	Division des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales
UNHCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Les Éditions Agence française de développement (AFD) publient des travaux d'évaluation et de recherche sur le développement durable. Réalisées avec de nombreux partenaires du Nord et du Sud, ces études contribuent à l'analyse des défis auxquels la planète est confrontée, afin de mieux comprendre, prévoir et agir, en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Avec un catalogue de plus de 1 000 titres, et 80 nouvelles œuvres publiées en moyenne chaque année, les Éditions Agence française de développement favorisent la diffusion des savoirs et des expertises, à travers leurs collections propres et des partenariats phares. Retrouvez-les toutes en libre accès sur editions.afd.fr

Pour un monde en commun.

Directeur de publication Rémy Rioux

Directeur de la rédaction Thomas Mélonio

Dépôt légal 3^e trimestre 2022

ISSN 2492 - 2846

Crédits et autorisations

License Creative Commons

Attribution - Pas de commercialisation - Pas de modification

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Création graphique MeMo, Juliegilles, D. Cazeils

Conception et réalisation AFD

Imprimé par le service reprographie de l'AFD

Pour consulter les autres publications :

<https://www.afd.fr/fr/ressources-accueil>